Evaluation à mi-parcours
du Plan Climat Air Energie Territorial
de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

2022-2025

Sommaire

Introduction p. 3

Chapitre 1 – Analyse des données Air-Energie-Climat à l'échelle du Haut-Poitou p.4

Situation de la pollution atmosphérique p.5

Situation énergétique p.6

Situation des émissions de gaz à effet de serre p.10

Situation de la séquestration carbone p.11

Situation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique p.13

Les enjeux à mi-parcours p.15

Chapitre 2 - Analyse de l'état d'avancement du plan d'actions sur la période 2022-2025 p.16

Le plan d'action du PCAET p.16

Les fiches actions p.18

Les actions à enjeu à mi-parcours p.48

Conclusion p.49

Introduction

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Haut-Poitou

La Communauté de Communes du Haut-Poitou s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), **adopté en juillet 2022**. Pour rappel, le PCAET est un document à la fois **stratégique et opérationnel,** obligatoire pour les collectivités de plus de 40 000 habitants.
Adopté pour 6 ans, il permet aux collectivités de se donner un **cadre d'actions** sur les enjeux de qualité de l'air, de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de production d'énergie renouvelable.

Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

L'article R.229-51 du Code de l'Environnement impose de réaliser **un bilan à mi-parcours du PCAET, soit trois ans après son adoption**. Ce bilan **doit être rendu public.**

Le PCAET de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ayant été adopté en 2022, l'évaluation doit être réalisée en 2025.
Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation du PCAET est une étape pour **analyser la progression du territoire et ajuster le programme d'actions mis en place** depuis 2022.

En effet, sur les **47 actions inscrites au programme d'actions**, certaines ont été réalisées, d'autres n'ont pas encore démarrées, d'autres encore ne sont plus adaptées aux réalités du territoire.
L'évaluation a donc pour objet de **réorienter le plan d'actions et de prioriser celles à mettre en place pour les trois prochaines années.**

Une évaluation en deux temps

La première étape de l'évaluation concerne la **mise à jour des données du diagnostic** sur les questions de qualité de l'air, de sobriété énergétique, de production d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre. Ces données sont issues des différents observatoires existants (locaux et régionaux).

La deuxième étape propose d'**évaluer de manière quantitative et qualitative la mise en place du programme d'actions sur les trois premières années d'animation du programme.** Il s'agit de savoir si les actions ont été menées, par qui et si celles-ci ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Ces éléments permettront ainsi **d'orienter la stratégie à adopter pour les trois prochaines années .**

Ce document présente les résultats de l'évaluation à mi-parcours, et s'organise en deux chapitres, suivant ces deux étapes d'analyse.

Chapitre 1

Analyse des données Air-Energie-Climat à l'échelle du Haut-Poitou

Actualisation des données du diagnostic du PCAET :

Le chapitre 1 reprend les éléments principaux analysés dans le diagnostic initial du PCAET, à savoir :

- La situation de la **pollution atmosphérique**,
- La **situation énergétique** (consommation et production),
- La situation des **émissions de gaz à effet de serre**,
- La situation du **stockage carbone**,
- La **vulnérabilité du territoire** face au changement climatique.

Les objectifs initiaux du PCAET du Haut-Poitou sont rappelés dans ce chapitre pour chacune de ces thématiques (encadré en haut à droite).

Les données analysées ici sont issues des différents observatoires dont ont été tirées les données initiales (principalement l'ATMO et l'AREC). **Il est rappelé que les données les plus récentes exploitées dans cette évaluation datent de 2022.**

NB : il est également à noter que l'AREC a actualisé sa méthode de calcul et de récolte de données (énergie et émission de gaz à effet de serre). Les données analysées ici sont donc plus précises que les données initiales du PCAET, et certaines données initiales ont été actualisées (notamment dans la partie « situation énergétique – analyse globale »).

> Situation de la pollution atmosphérique

Objectif PCAET : Réduire les polluants atmosphériques de 10 % d'ici 2026

- Constaté également à l'échelle nationale, **la pollution atmosphérique diminue** sur le territoire du Haut-Poitou, en particulier les polluants PM10, PM2,5 et NOx (particules fines et oxydes d'azote). Cela est dû principalement aux durcissements des normes dans les secteurs des **transports** et de l'industrie.

- Les particules PM10 et PM2,5 sont multi-sources mais principalement issues des **secteurs agricoles et résidentiels.** Les particules NOx proviennent particulièrement du **trafic routier**. Il y a donc des efforts qui ont été réalisés dans ces secteurs.

Pour atteindre les objectifs fixés par polluants, les efforts sur le territoire peuvent être portés sur :

- **Les Composés Organiques volatiles - COVNM produits majoritairement par le secteur résidentiel (chauffage bois)** suivi par les secteurs industriel et agricole. En 2022, la CCHP est en retard sur l'atteinte de ses objectifs (polluant en augmentation depuis 2015).

- **Le dioxyde de souffre - SO2, émis principalement par les secteurs résidentiel et tertiaires** (chauffage fioul). En 2022, la CCHP a atteint 29% de son objectif.

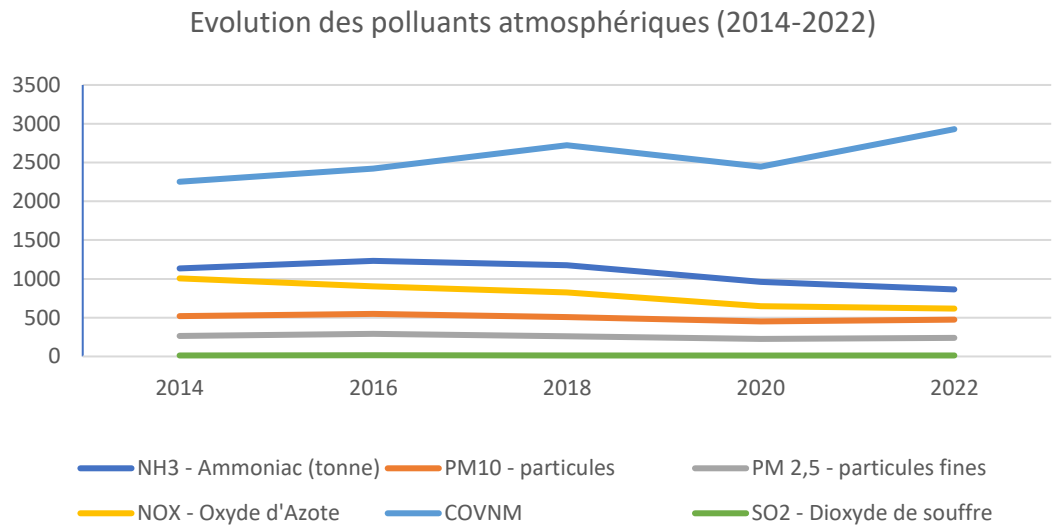

Les **évolutions positives** proviennent des évolutions réglementaires européennes et nationales. Pour autant, à l'échelle locale, les actions relatives au changement de système de production de chaleur dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire et agricole) peuvent avoir un impact et les efforts en ce sens sont à poursuivre.

> Situation énergétique - Etat des consommations

Objectif PCAET : Réduire les consommations de 10 % à 2026 et 20 % d'ici à 2030.

- La consommation énergétique par habitant sur cette période a connu une diminution entre 2015 et 2020 (-11 %) puis une augmentation entre 2020 et 2022 (+ 10 %) pour arriver en 2022 presque au même niveau qu'en 2015. En effet, entre 2015 et 2022, on constate **une réduction de seulement 1,76 %** de la consommation énergétique sur le territoire, loin des 10 % de réduction souhaités d'ici à 2026.
- Le Haut-Poitou consomme majoritairement des **produits pétroliers (56 % de l'énergie consommée en 2022)**. Pour autant on constate une diminution de la consommation de 3,8 % sur ces 7 années (la diminution est accentuée par l'année 2020).
- En ce qui concerne le **gaz**, malgré une légère augmentation de la consommation de 2016 à 2018, on constate une **diminution générale de la consommation** sur la période (-30 % de consommation entre 2015 et 2022).
- La consommation d'**électricité** a, elle, augmenté de 6 %.
- Sur cette période, les secteurs qui pèsent le plus dans les consommations sont celui du **tertiaire,** (+79 % entre 2022 et 2015), suivi de l'industrie (+3 %) et du transport (+1%).
- Notons que **le secteur agricole a diminué ses consommations énergétiques de 7 %** sur la période étudiée.

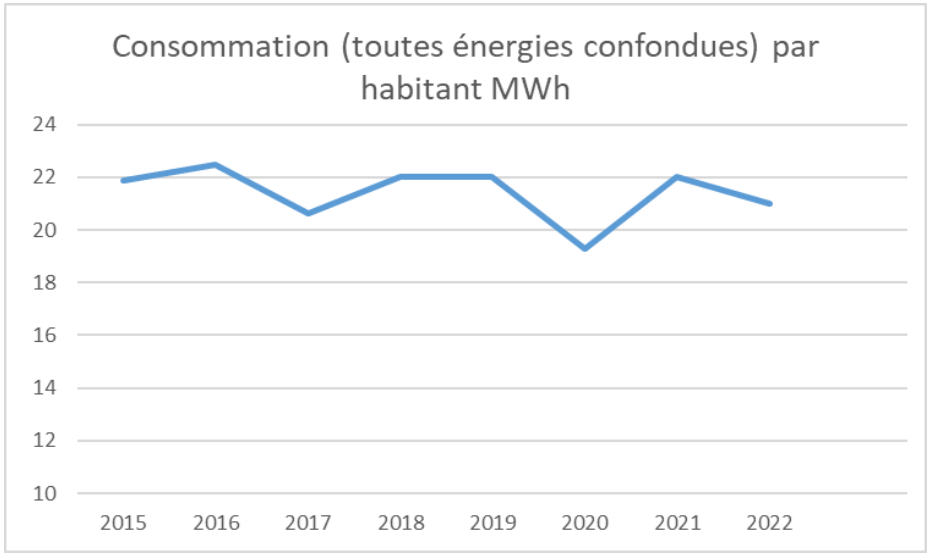

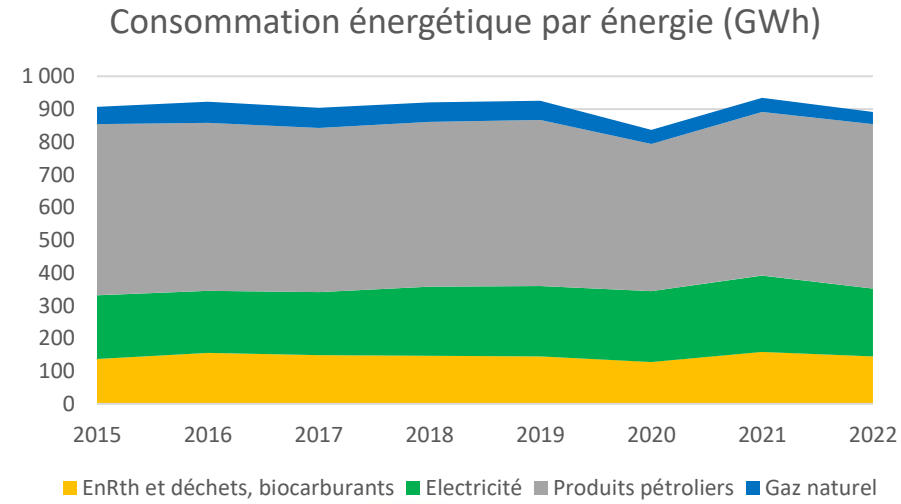

> Situation énergétique – Production (1/2)

Objectifs PCAET : Augmenter la production de +56 % d'ici 2026 (ce qui représente + 96GWh)

- On constate une **augmentation de la production d'énergies renouvelables** sur le Haut-Poitou de 39 % en 2022 par rapport à 2015.

- La production **thermique** représente la plus grande part de ces énergies renouvelables (56 % en 2022), en particulier le bois bûche (mais qui connait des fluctuations en fonction du prix de la matière première), et la production par Pompe à Chaleur. Il n'y a pas de développement de projets de géothermie, malgré le potentiel du territoire, et **très peu de solaire thermique.**

- La production **électrique** est en forte augmentation avec notamment l**a mise en service de deux parcs éoliens** depuis 2015. On constate aussi la diminution de production du parc éolien Rochereau I à partir de 2020 (premier parc éolien de la Vienne). Un projet de renouvellement porté par Sorégies est en cours. **La production d'énergie photovoltaïque augmente en continu.**

- Concernant la production de **biométhane,** depuis 2020, une unité de production de biométhane avec injection sur le réseau a été installée à Yversay (Braille-Oueille).

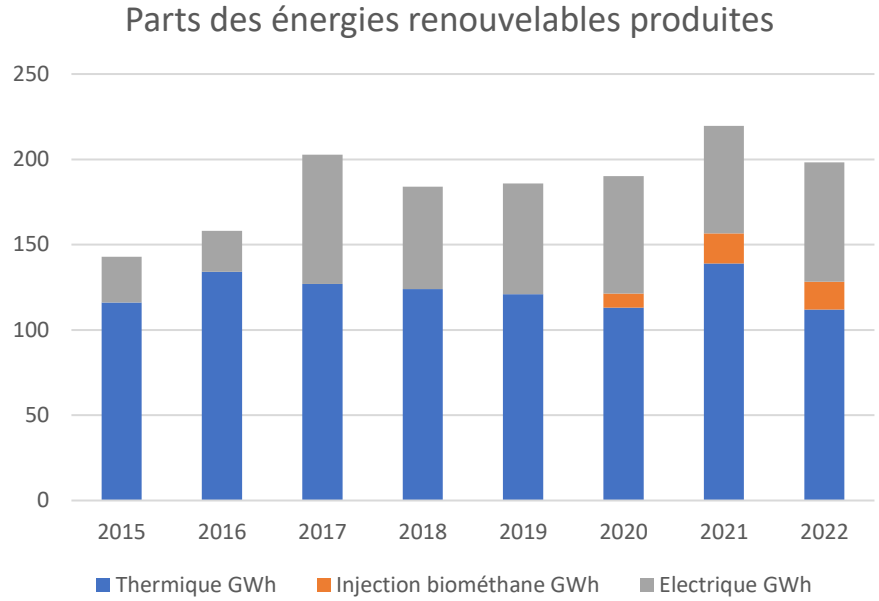

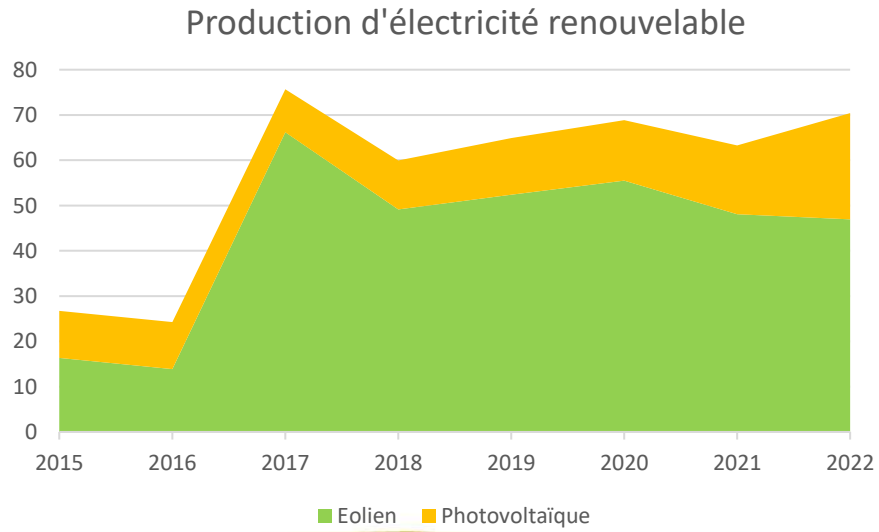

> Situation énergétique – Production (122)

- D'ici à 2028, **plusieurs projets de production d'énergies renouvelables seront probablement en exploitation sur le territoire**. En effet, les projets ci-dessous ont reçu une autorisation préfectorale, mais ne sont pas encore en fonctionnement :

Type énergie	Localisation	Porteur	puissance installée MWc	puissance annuelle GWh
Eolien	Boivre-la-Vallée	Valorem	18,9	43
Eolien	Boivre-la-Vallée - Jazeneuil	Valorem	14,4	42,7
Agrivoltaïque	Boivre-la-Vallée	Total Energies	44	27,4

- Par ailleurs, plusieurs projets de production d'énergie renouvelable électrique sont **en cours de développement sur le territoire,** à différents stades d'avancement. Parmi les projets connus, il y aurait une **trentaine de mâts d'éoliennes et une dizaine d'hectares sous panneaux en agri-photovoltaïque en étude.**

- Concernant le gaz, un **projet de déconditionneur de déchets alimentaires**, adossé à l'unité de méthanisation de Braille-Oueille est aussi en étude, et permettrait d'**augmenter la production de l'unité de méthanisation** existante.

Les ZAEnR du Haut-Poitou

Issues la loi d'Accélération pour les Energies Renouvelables (dite loi APER) de mars 2023, les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) ont été identifiées par les Communes comme des secteurs prioritaires pour le développement de projets, par type d'énergie.

Ces zones sont à retrouver en ligne sur le portail cartographique de l'Etat.

> Situation Energétique - Analyse globale

- **Le Haut-Poitou en 2022 produit 22 % de ses consommations énergétiques**. Autrement dit, le territoire est dépendant à 78 % de productions énergétiques extérieures au territoire.

- Le graphique ci-dessous représente la consommation et la production d'énergie du territoire, projetée sur les objectifs fixés par le PCAET. Afin d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050, on constate que le territoire va devoir maintenir ses efforts en termes de production d'énergie, et surtout réduire ses consommations.

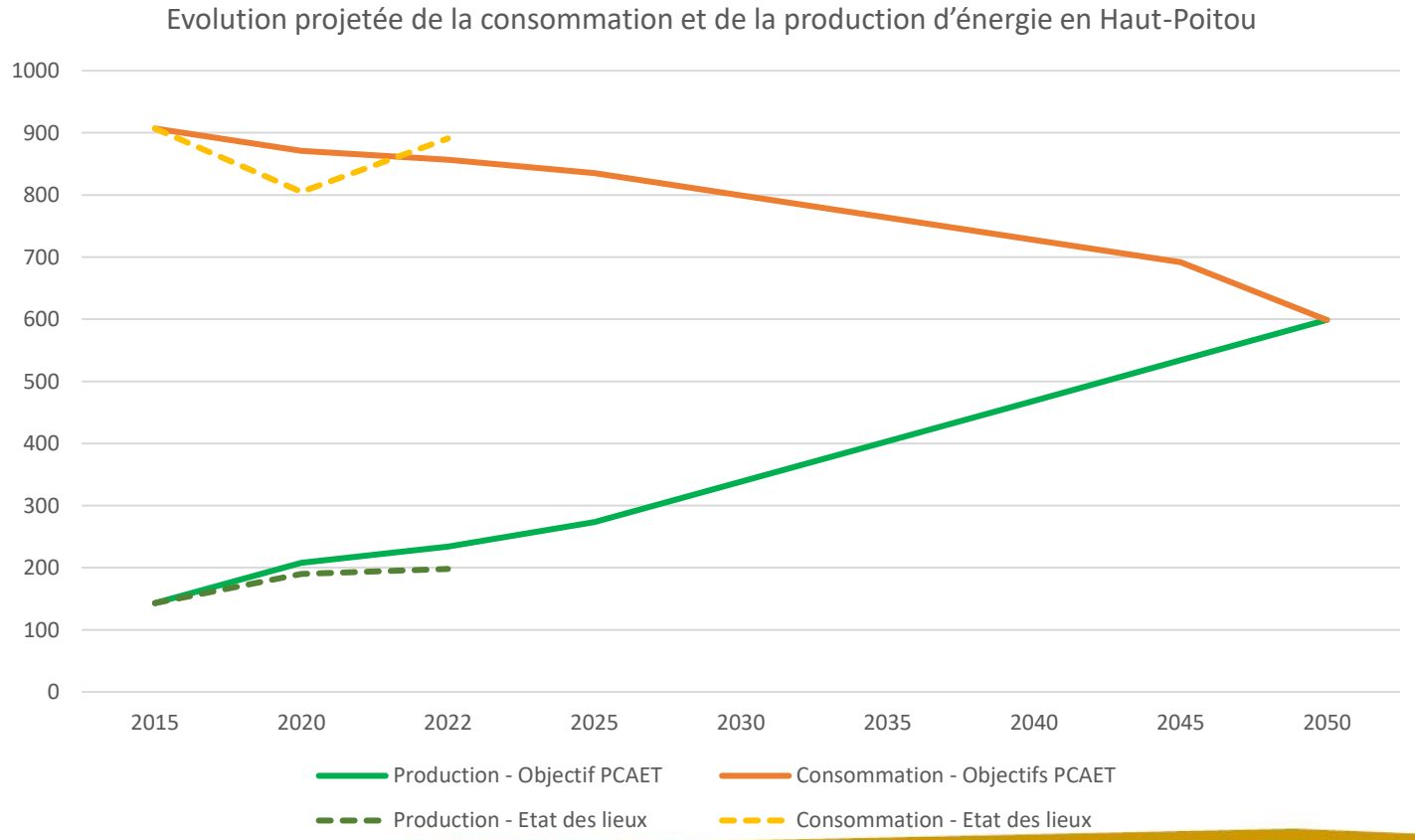

> Situation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Objectifs PCAET : Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2026.

- Les gaz à de serre (GES) (principalement le dioxyde de carbone (CO_2) et le méthane (CH_4)) s'accumulent dans l'atmosphère et intensifient l'effet de serre sur la terre en piégeant la chaleur. Ils contribuent de manière décisive au réchauffement planétaire et par conséquent au dérèglement climatique.

- Entre 2015 et 2022, on constate une très légère **diminution des émissions de gaz à effet de serre (- 3 %).**

- L'année 2020 ressort particulièrement dans l'analyse de ces données. La crise du COVID19 a largement diminué le trafic routier, et donc les émissions de GES. Ces résultats se retrouvent à échelle nationale, européenne et au-delà.

- Pour autant, en isolant l'année 2020, **ce sont les secteurs de l'agriculture (37 % des GES en 2022) et du transport (45 %)** qui sont les plus gros émetteurs de GES sur le territoire.

- **Le secteur résidentiel participe fortement à la diminution des GES à échelle du territoire** (-31 % de GES entre 2015 et 2022), en constante diminution depuis 2016.

- Le secteur de l'industrie a lui aussi réduit ses émissions sur la période étudiée.

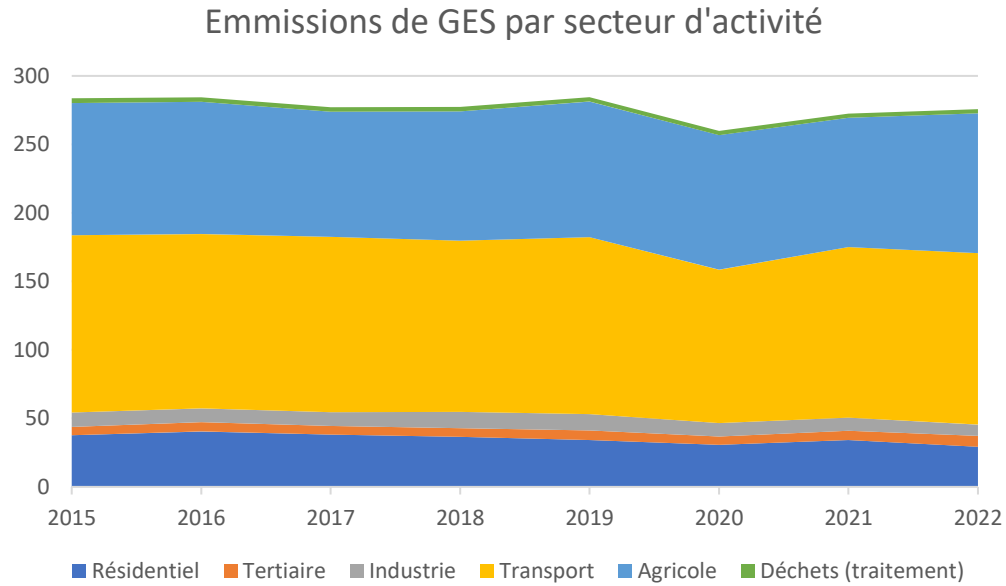

Les GES et la pollution de l'air

Il ne faut pas confondre pollution de l'air et GES ! En effet, les polluants atmosphériques et les GES ne sont pas les mêmes particules, et n'ont pas les mêmes effets. Les polluants atmosphériques ont un impact à échelle locale, notamment sur la santé. Les GES eux participent au dérèglement climatique et on des impacts sur le long terme à échelle planétaire.

> Situation de la séquestration carbone (état des lieux des stocks)

- Pour rappel, l**a séquestration carbone est la capacité des réservoirs naturels, appelés aussi puits de carbone (forêts, haies, sols, zones humides etc.), à capter le carbone présent dans l'air, et à le stocker.** Le stockage du carbone permet aussi d'améliorer la qualité des sols, à renforcer la biodiversité et augmente la capacité d'un territoire à s'adapter face au changement climatique. L'état des lieux des stocks de carbone permet de savoir, à un instant T, les capacités de stockage d'un territoire.

- En 2020, les puits de carbone ont **capté 4 % des émissions de GES produit.**

- Entre 2009 et 2020, le stock de carbone du territoire a augmenté de 1,6 %. En 11 ans, il y a une **très légère augmentation de la quantité de carbone captée et stockée sur le territoire.**

- **Les cultures** sont les plus grands réservoirs du territoire (54 % en 2020) suivies des **forêts** (26 %). Elles participent à l'augmentation de leur capacité de stockage de carbone avec une augmentation de 7 % entre 2009 et 2020. La quantité de stockage des forêts, elle, n'a pas évolué.

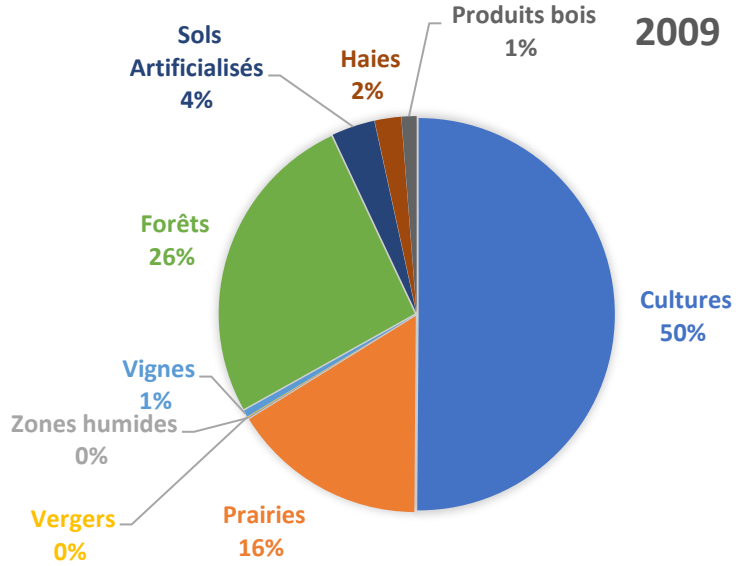

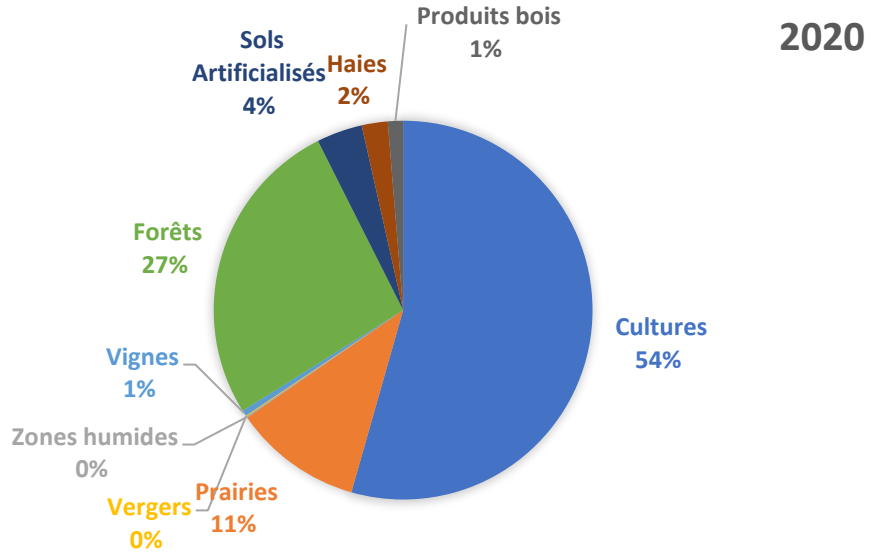

> Situation de la séquestration carbone (état des lieux des FLUX)

- Pour saisir les enjeux des émissions de GES, il faut mettre en relation les **capacités de stockage carbone** d'un territoire et les **quantités relâchées** (déstockage). Le déstockage peut être dû à la modification des usages des sols ou encore à la destruction de certains milieux naturels (haies, forêts etc.)

- Lorsque on étudie les flux de carbone des parcelles de culture en Haut-Poitou, **on constate qu'elles libèrent plus de carbone qu'elles n'en captent**. Ceci est principalement dû aux **pratiques agricoles** (labours profonds, utilisation d'engrais chimiques et de pesticides).

- De plus, les **changements d'affectation des sols** accélèrent le déstockage carbone. En effet, une parcelle de culture a une capacité de capter et stocker du carbone plus élevée qu'un sol artificialisé, mais moins élevé qu'une prairie ou qu'une forêt. Ainsi, l'artificialisation des zones naturelles ou agricoles et le passage de prairies/zones naturelles à des parcelles de grandes cultures **participent au déstockage de GES.**

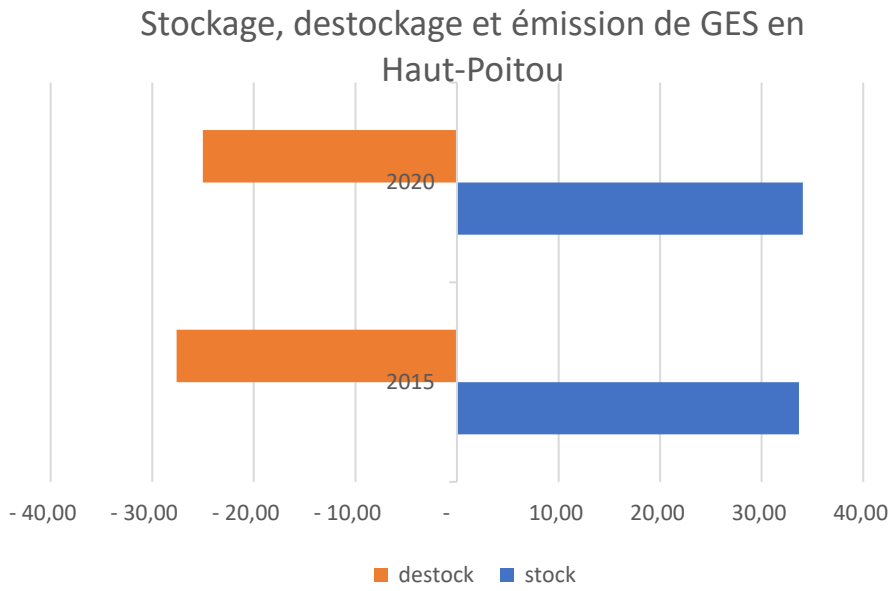

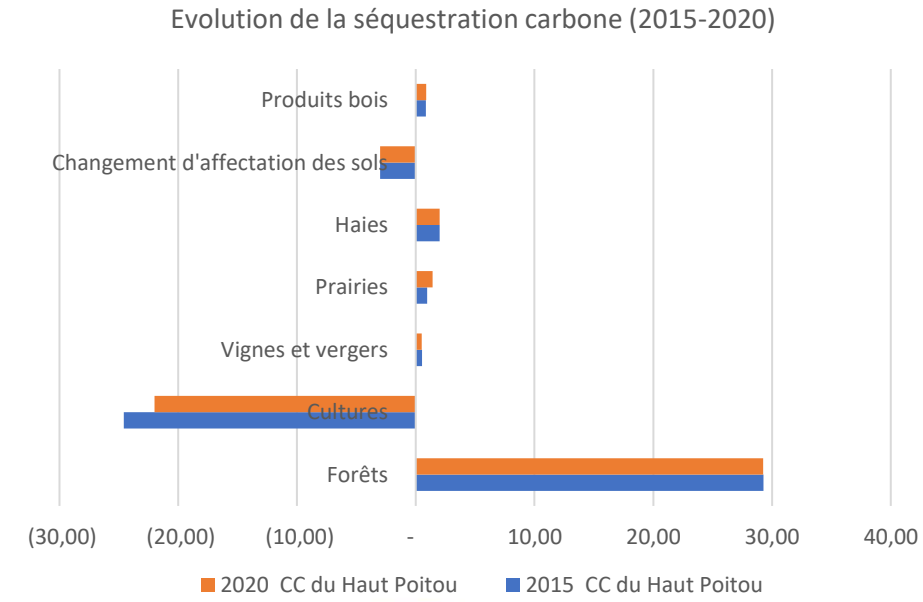

> Situation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique

- Pour rappel, la vulnérabilité face au changement climatique d'un territoire se définit par son **exposition aux aléas climatiques** (ex : sécheresse, vague de chaleur, inondation), **sa sensibilité vis-à-vis de ces aléas** et par **sa capacité à s'adapter.**

- On constate, sur le territoire du Haut-Poitou, u**ne augmentation de la température** dû au changement climatique depuis les 30 dernières années. En effet, la température a augmenté de 1,21°C depuis 1994.

- Parmi les 10 années les plus chaudes depuis 1950, 8 ont eu lieu depuis 2010. Les trois années les plus chaudes étant : **l'année 2022, avec une température moyenne de 2,88°C supérieure à la normale (période de référence 1951-1980), puis 2023 (+2,54°C) et 2020 (+2,41°C).**

- Les estimations réalisées par MétéoFrance (outil ClimatDiag) indiquent que les températures moyennes par saison vont **continuer d'augmenter d'ici à 2030,** avec une augmentation médiane annuelle de + 1,32°C. Cette situation présente de **nombreuses conséquences** sur la ressource (en eau notamment), les pratiques agricoles et la santé humaine : réduction du nombre de jours annuels de gel, augmentation du nombre annuels de vagues de chaleurs, impacts sur les précipitations et risques naturels.

Source : Climat : ça chauffe chez vous ?

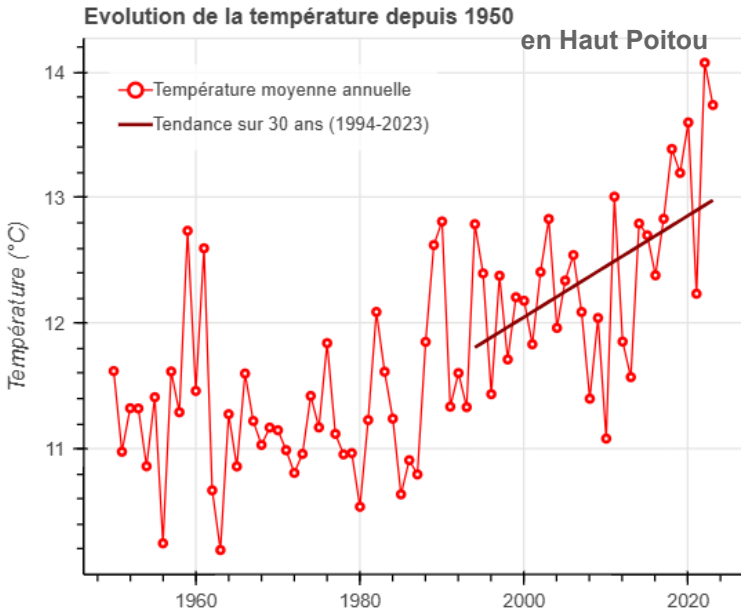

Veille d'articles dans la Nouvelle République

Changement climatique : sale temps pour le bâti

Les matériaux que nous utilisons aujourd'hui seront-ils encore a

Par Christophe COLINET

Le dérèglement climatique préoccupe les acteurs d
les matériaux de construction.

Au rythme où la planète se réchauffe, il est évident que le
énergétique va devoir être vue sous un autre angle. Un pl
par les professionnels du bâtiment.

Sauver le chêne, roi des forêts françaises : une mission au cœur de la forêt de Tronçais, marquée par les sécheresses

Dans la forêt de Tronçais, les agents de l'ONF essaient de secourir les chênes.

Par LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE AVEC AFP

Publié le 24/03/2025 à 16:49, mis à jour le 24/03/2025 à 16:49

L'Office national de la forêt (ONF) tente le sauvetage du siècle dans la forêt de Tronçais, pour préserver les chênes centenaires, menacés par le changement climatique.

Une « mission » autant qu'une « lettre aux descendants » : dans la chênaie de Tronçais, une des plus belles d'Europe et aussi une des plus touchées par le dérèglement climatique, l'Office national de la forêt (ONF) tente le sauvetage du siècle. Le chêne, roi d'une forêt française majoritairement composée de feuillus et qui représente à lui seul 81 % du peuplement de Tronçais, traverse une crise majeure. La récolte de bois dépérissant est passée de 1.000 m³ à 24.000 m³ par an depuis 2020 à Tronçais. L'ONF estime que 70 % des peuplements de chênes et de hêtres y sont aujourd'hui en situation de vulnérabilité.

> Situation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Dans le cadre de l'évaluation, il a été demandé aux membres de la Commission Développement Durable de lister les conséquences du changement climatiques constatés sur le territoire depuis 2015.

Les mots des élus

Les enjeux à mi-parcours

Situation de la pollution atmosphérique

La Communauté de Communes du Haut-Poitou bénéficie des évolutions des normes nationales concernant la pollution atmosphérique. Celle-ci diminue progressivement. Pour autant, les efforts sont à maintenir en ce qui concerne :

- **Le secteur résidentiel** : accompagner le changement de systèmes de chauffage anciens et polluants,
- **Le secteur routier** : limiter le trafic routier de véhicules thermiques,
- **Le secteur agricole** : limiter le recours aux produits phytosanitaires, aux engrais minéraux.

Situation énergétique

Le Haut-Poitou doit accentuer ses efforts en termes de **réduction des consommations énergétiques**, quel que soit le secteur d'activité. L'année 2020 marque une rupture, mais dès l'année 2021 les consommations énergétiques ont repris, et en 2022, **le territoire dépasse la trajectoire définie par le PCAET.**

En ce qui concerne **la production énergétique**, il sera intéressant d'actualiser les données avec 3 projets EnR qui ont reçu des autorisations préfectorales. Même si en 2022 le territoire est en deçà des objectifs fixés, il est probable que ces nouveaux projets (notamment les 2 parcs éoliens) permettent au territoire de suivre les objectifs fixés.

Situation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La diminution des émissions des gaz à effet de serre est **insuffisante**. Le Haut-Poitou a réduit ses émissions de seulement 3 % en 7 ans (2015-2022), or il devrait les réduire de 30 % d'ici à 2026.

Situation du stockage carbone

Le territoire continue de stocker du carbone, en grande partie grâce aux grandes cultures agricoles (+ de 50 % du carbone stocké en 2020). Pour autant **les pratiques agricoles** (en particulier le labour profond) et le **changement d'affectation des sols** (notamment l'artificialisation) libèrent beaucoup de carbone.

Vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Les trois années les plus chaudes que le territoire ait connu ont eu lieu sur la durée du PCAET (2020, 2022, 2023). Les effets du changement climatique se multiplient et impactent déjà le territoire et ses habitants.

Chapitre 2 -

Analyse de l'état d'avancement du plan d'actions sur la période 2022-2025

Présentation du plan d'action du PCAET :

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PCAET, **47 fiches actions** ont été identifiées et détaillées. Elles se déclinent en 5 axes:

- **Axe 0** : Animation, gouvernance et communication du PCAET,
- **Axe 1** : Un territoire exemplaire et économe, qui réduit ses consommations grâce à des bâtiments bien utilisés, gérés et isolés,
- **Axe 2** : Un territoire qui utilise des potentiels d'énergies renouvelables pour produire localement son énergie,
- **Axe 3** : Accompagner le changement de pratique en matière de déplacements et de mobilité,
- **Axe 4** : Un territoire qui produit durablement et consomme localement.

Ce deuxième chapitre présente l**'état d'avancement de l'animation de ce plan d'actions** et permet d**'identifier les actions à enjeu pour les trois prochaines années** (2026-2027-2028).

Les actions ont été analysées selon leur état d'avancement et selon leur niveau d'impact pour atteindre les objectifs du PCAET. Parmi ces 47 actions, 23 sont portées par des partenaires de la Communauté de Communes.

Méthode d'analyse des fiches actions

L'analyse des fiches actions a été basée sur des **entretiens réalisés auprès des structures partenaires et services intercommunaux** porteurs des actions du plan. **15 entretiens ont été menés**. La grille d'entretien a permis d'identifier **l'état d'avancement de chaque action**, les **freins** et **leviers** pour sa mise en œuvre et le cas échéant, **les perspectives** pour les trois prochaines années d'animation du PCAET. L'approche adoptée a été principalement **une approche qualitative**, avec **récolte des indicateurs de suivi** lorsque cela était possible et pertinent.

Etat d'avancement des actions :

En trois ans d'animation, le PCAET du Haut-Poitou compte :

- 14 actions non engagées (soit 30 %),
- 26 actions en cours (soit 55 %),
- 7 actions réalisées (soit 15 %).

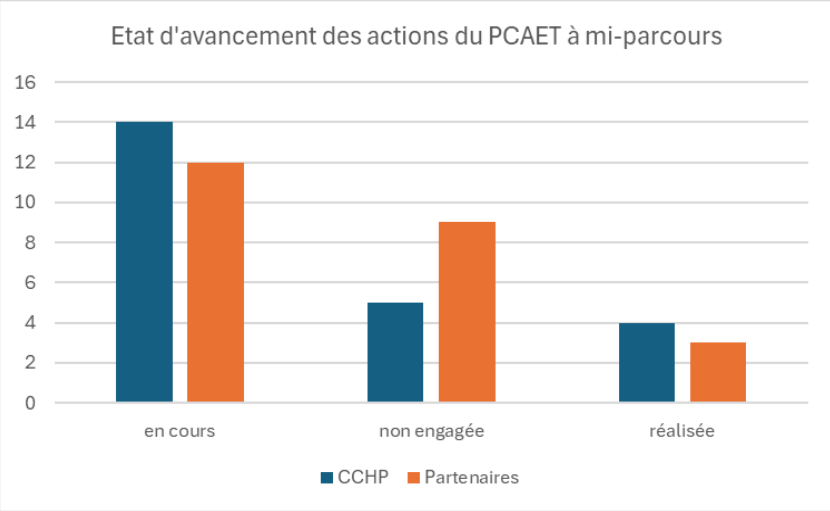

Les raisons pour lesquelles **14 actions n'ont pas été engagées** sont variées : évolution des priorités des partenaires, du contexte local ou suppression de certaines structures porteuses.
Par ailleurs, **certaines actions finalisées** peuvent tout de même avoir des perspectives intéressantes à prendre en compte.
Notons par ailleurs que **certaines fiches actions resteront « en cours »** jusqu'au renouvellement du PCAET, car ce sont des actions annualisées.

Classement des actions par niveau d'enjeu

Au-delà de l'état d'avancement des actions, il semblait intéressant de classer les actions selon leur **niveau d'enjeu pour les trois prochaines années**. Elles ont donc été classées selon la « **facilité» de mise en œuvre de l'action** (moyens humains et financiers existants) et selon **l'impact de l'action** (l'action permettant ou non un **impact direct** pour atteindre les objectifs du PCAET du territoire). Les actions réalisées et abandonnées n'ont pas de niveau d'enjeu.

> Niveau 1- Enjeu fort : Les modalités de mise en œuvre de l'action sont déjà engagées (moyens humains existants, programmes financiers déjà fléchés etc.) et l'action permet d'atteindre directement au moins un objectif du PCAET.
> Niveau 2 – Enjeu modéré : L'action permet d'atteindre un objectif, mais les moyens ne sont pas encore déployés, ou inversement.
> Niveau 3 – Enjeu faible : L'action a un intérêt indirect pour le territoire, et sa mise en œuvre semble difficile.

Fiche Action 0.1 :

Assurer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du PCAET

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Définir une gouvernance spécifique pour assurer le suivi de l'évaluation régulière du PCAET et s'assurer de sa mise en œuvre.

Mise en œuvre

Le PCAET est animé par un agent « chargé·e de mission Air Energie Climat ».

Les Vice-Présidents constituent le comité de pilotage (COPIL) du PCAET. A ce jour, le COPIL s'est réuni une fois en 2023 afin de présenter le bilan de la première année de mise en œuvre du plan.

Il n'y a pas de comité technique spécifique organisé pour l'animation du PCAET. Cependant, des réunions spécifiques, liées à la mise en place des fiches actions, ont été organisées au coup par coup.

Un suivi annuel a été réalisé en 2023. Il n'y a pas d'outil spécifique de suivi fléché.
L'évaluation à mi-parcours est l'occasion de se projeter sur une gouvernance spécifique au PCAET, et sur l'élaboration d'un outil de suivi pour le PCAET.

Perspectives

- Mise en place d'une gouvernance, en définissant les missions de chaque instance (COPIL, COTECH, Commission Développement Durable).
- Définition d'un outil de suivi de la mise en place des actions. L'application « Territoires en Transition » de l'ADEME peut être un outil à expérimenter.

Fiche Action 0.2 :

Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET

Etat d'avancement | Réalisée

Niveau d'enjeu| X

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Elaborer un plan de communication PCAET visant à : informer et sensibiliser les habitants, et valoriser l'exemplarité de la collectivité et les actions réalisées par les pilotes des fiches actions.

Mise en œuvre

- Le logo du PCAET :

Le PCAET a son propre logo. Ce dernier peut être utilisé :

- ✓ en signature de mail,
- ✓ dans les différents rapports concernant les actions du PCAET,
- ✓ dans les supports de communications relatifs au PCAET,
- ✓ lors de la valorisation et la communication sur la mise en œuvre des actions du PCAET.

Le logo semble sous utilisé à ce jour.

- Le plan de communication du PCAET en lien avec la démarche « Territoire en Transition Ecologique »

Afin de valoriser les actions de transition écologique mises en place par la Communauté de Communes du Haut-Poitou, qu'elles soient issues du plan d'actions du PCAET ou du Contrat d'Objectif Territorial, il a été décidé les actions suivantes :

- ✓ Intégrer systématiquement une page « Transition Ecologique » dans l'Actu du Haut Poitou, magazine à destination des habitants du territoire,
- ✓ Publier tous les mois au moins un article valorisant les actions sur les réseaux sociaux (facebook, linkedin etc.),
- ✓ Réserver un encadré « Développement Durable » dans l'infolettre destinée aux agents de l'établissement.

Ce plan de communication est travaillé tous les trois mois avec le service Communication, Mobilité et Développement Durable.

Perspectives

- Poursuivre la mise en valeur des actions réalisées par les services de l'établissement et par ses partenaires sur le territoire,
- Faire connaitre la stratégie climat aux habitants et habitantes du Haut-Poitou.

Fiche Action 0.3 :

Animer les relations et partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux engagés dans la transition énergétique

Etat d'avancement | **Non engagée**

Niveau d'enjeu | X

Pilote

Syndicat Energies Vienne

Résumé

Poursuivre l'assistance à l'animation des PCAET des EPCI de la Vienne par la mobilisation d'un réseau des acteurs du territoire par le Syndicat Energie Vienne.

Mise en œuvre

Après l'approbation des différents PCAET du département, le Syndicat Energie Vienne a repensé son rôle auprès des collectivités locales. Le Syndicat a réorienté ses missions vers des actions plus opérationnelles, à savoir :

- Rénovation et performance de l'éclairage public (voir fiche action 1.10),
- Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Déploiement de bornes de recharge afin de favoriser la mobilité électrique.

Cette fiche action en l'état est abandonnée.

Perspectives

- Afin de poursuivre son accompagnement des collectivités dans leurs choix stratégiques sur les questions climat et énergie, le Syndicat souhaite, à partir de la fin d'année 2025, proposer une analyse à l'échelle départementale des données climatiques (AREC).

Fiche Action 0.4 :

Animation et mise en œuvre de l'action de la Commission "Excellence Environnementale

Etat d'avancement | **Réalisée**

Niveau d'enjeu | X

Pilote

Syndicat Energies Vienne

Résumé

Mise en œuvre du plan d'actions défini par la Commission « Excellence Environnementale » du Syndicat Energies Vienne qui s'articule autour de 6 axes.

Mise en œuvre

La commission se réunit deux fois par an. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des actions du Syndicat. 2 élus du Haut-Poitou sont membres de cette Commissions. Elle a fixé les orientations du projet de territoire du Syndicat, et s'articule autour de 6 axes :

- ✓ **Rénovation des bâtiments communaux et communautaires** : le Syndicat propose un programme qui permet aux Communes de bénéficier d'un audit énergétique pour les bâtiments ciblés, puis, si elles le souhaitent, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Syndicat engage également le contrôle des opérations par un bureau d'étude afin de valider la conformité des travaux réalisés.
- ✓ **Remplacement des chaufferies vétustes et énergivores** : cet axe s'inscrit dans le programme présenté ci-dessus
- ✓ **Amélioration des performances du parc d'éclairage public** : mise en place d'un marché global de performance pour l'éclairage public. Ce programme permet de revoir en profondeur l'éclairage public des Communes en intégrant sobriété, amélioration technologique et préservation de l'environnement.
- ✓ **Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture et ombrières** : cet axe n'est pas priorisé car il ne relève pas des compétences du Syndicat.
- ✓ **Accompagnement des projets de construction neuve pour réaliser des bâtiments à énergie positive** : cet axe n'est pas encore mis en œuvre, mais reste à l'étude.
- ✓ **Développement de la mobilité électrique** : mise en place et animation d'un schéma départemental afin d'assurer un équipement optimal des Communes en points de recharge.

Perspectives

- La commission existe et suit les actions citées ci-dessus, il n'y a pas de perspective particulière pour cette action

Fiche Action 1.1 :

Accroitre, pérenniser et mieux faire connaitre le service de conseil de proximité gratuit et indépendant sur la rénovation des logements

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Coconstruire un programme d'actions pour la rénovation énergétique de l'habitat privé et définir une convention de partenariat avec SOLIHA Vienne pour le mettre en œuvre.

Mise en œuvre

- **D'une Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE)…**

Depuis 2022, la Communauté de Communes met en place une Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE). Animée par SOLIHA-Vienne, cette plateforme facilite l'information et la recherche de financements pour les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Elle est mutualisée avec le territoire des Vallées du Clain.

Entre 2022 et 2024, ce sont :

- **117 256 €** qui ont été alloués pour l'animation de cette plateforme, avec une prise en charge à hauteur de 80 % de la Région Nouvelle Aquitaine,
- **914 échanges de « premier niveau »** avec des ménages du territoire (premier niveau d'information sur les aides aux travaux existants),
- **807 conseils personnalisés** pour les ménages,
- **74 accompagnements personnalisés** pour la réalisation des travaux de rénovation (aide à la lecture des devis, visites techniques, aide à la constitution des dossiers de demande d'aide etc.).

Notons qu'à l'échelle du Haut-Poitou, la dynamique forte de 2022 a eu tendance à freiner en 2023 et 2024. En 2023, ce sont 12 dossiers déposés auprès de l'ANAH sur le territoire. En 2024, ces actes passent à 15. Le contexte national (baisse des aides allouées à la rénovation, changements réglementaires et refonte des parcours de l'ANAH) a eu localement, un fort impact sur les demandes d'aides.

Mise en œuvre (suite)

- **… Vers un Espace Conseil France Rénov' (ECFR) en 2025**

L'Espace Conseil France Rénov est une refonte de la PTRE. En plus des enjeux de rénovation énergétique, ce service va permettre aux habitants du territoire d'avoir des conseils et des aides sur l'adaptation du logement (vieillesse, handicap...) et sur les logements insalubres.

Les objectifs de cet ECFR sont à retrouver dans la convention signée pour 3 ans (2025 à 2027) avec l'ANAH.

Perspectives

- Animation et évaluation de l'ECFR (Espace Conseil France'Rénov),
- Développement d'un service Habitat au sein de la Communauté de Communes (en lien avec le futur Programme Local de l'Habitat).

Fiche Action 1.2 :

Renforcer les compétences des artisans locaux

Etat d'avancement | Non Engagée

Niveau d'enjeu | 3

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Recueillir les besoins des artisans locaux notamment sur les enjeux de biodiversité, de changement climatique, d'évolution des matériaux plus durables et leur proposer des formations et temps d'échanges pour monter en compétence.

Mise en œuvre

Cette action n'a pas été mise en œuvre car elle n'a pas été priorisée.

Perspectives

- Profiter du programme de l'OPAH-RU en cours sur Mirebeau et de l'ECFR pour intégrer un temps d'information sur ces enjeux.

Fiche Action 1.3 :

Mettre en place un service de Conseil en Energie Partagé

Etat d'avancement | Réalisée

Niveau d'enjeu | X

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Mettre en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) à destination des Communes et de l'intercommunalité, en s'appuyant sur les partenaires locaux.

Mise en œuvre

Le service CEP permet de faire bénéficier les Communes adhérentes d'un support de techniciens spécialisés en énergie et thermique du bâtiment. Le service se veut la porte d'entrée de tous les sujets énergétiques du bâtiment, quel que soit son stade de vie.

Les deux CEP sont partagés entre la Communauté de Communes du Haut-Poitou et la Communauté de Communes du Pays Loudunais (prorata au nombre d'habitants). Les collectivités ont signé un contrat de trois ans (2023-2026) avec l'ADEME. 78% des Communes de la Communauté de Communes du Haut-Poitou ont adhéré au service (soit 21 communes).

Les missions du service CEP sont encadrées par une convention qui lie les collectivités à l'ADEME. Ces missions consistent à :

- Conseiller les Communes vers les bons choix de travaux de rénovation,
- Accompagner lors des suivis des chantiers,
- Accompagner pour mobiliser des financements,
- Conseiller dans la gestion et l'utilisation des bâtiments.

- **En pratique sur le territoire**

Depuis 2023, 8 communes ont été conseillées par le service, que cela soit sur des questions de gestion et d'usage de bâtiments, ou sur des préconisations et suivis de travaux. Voici quelques exemples d'actions menées sur ces Communes :

- **Avanton** : analyse du DCE pour la salle des fêtes afin d'aider à choisir entre les deux systèmes de chauffage et accompagnement sur la qualité de l'air intérieur
- **Chalandray** : Accompagnement pour la recherche de financement pour la Maison du Temps Libre (dossier déposé au Fond Chêne).

Mise en œuvre (suite)

- **Chouppes** : suivi du projet de rénovation de l'ancienne école (en école et logements, avec l'installation d'un système de chauffage en biomasse) et accompagnement pour la recherche de financement via le Contrat Chaleur Régional Territorialisé,
- **Neuville-de-Poitou** : analyse d'audits énergétiques réalisés sur les deux groupes scolaires de la Commune afin d'aider à la priorisation des travaux de rénovation énergétique et de changement de système de chauffage,
- **Vouillé** : adaptation du système de chauffage des vestiaires grâce au pilotage par sonde afin d'adapter les consommations aux besoins réels des usagers et analyse des consommations énergétiques de la mairie après travaux.

L'autre chantier engagé par le service CEP est la mise en place d'un outil de suivi des consommations des bâtiments, en application du décret BACS. AKEA Energie a été sélectionné à la suite d'une procédure d'appel d'offre en 2024. La mise en place de cet outil de suivi (Delta Conso Expert) se déroule en deux phases chronologiques :

- Déploiement pour les bâtiments intercommunaux (réalisé) : les 31 sites intercommunaux concernés ont été intégrés, avec recensement de tous les points de livraison,
- Déploiement pour les bâtiments communaux (en cours) : recensement puis intégration de tous les points de livraison des bâtiments communaux.

Cet outil permettra :

- La réalisation de bilans annuels des consommations énergétiques des bâtiments concernés,
- La priorisation des bâtiments ayant besoin de réduction de la consommation énergétique (actions de sobriété énergétique et ou de travaux),
- Analyse d'ensemble des bâtiments afin de faire des actions groupées.

Perspectives

- D'ici la fin du PCAET, l'objectif est d'atteindre 100 % des Communes adhérentes au service CEP et d'avoir une meilleure visibilité du service,
- Prioriser les bâtiments les plus énergivores et proposer des plans d'actions pour réduire les consommations énergétiques,
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information sur des thématiques spécifiques à destination des usagers,
- Accompagner les Communes sur les questions d'adaptation au changement climatique et au confort d'été,
- Pérenniser le service au-delà des trois ans de contrat de l'ADEME.

Fiche Action 1. 4 :
Développer l'ingénierie financière de la rénovation énergétique

Etat d'avancement | **Non engagée**

Niveau d'enjeu | **3**

Pilote

ARTEE

Résumé

Valoriser les sources de financement et d'ingénierie financière

Mise en œuvre

L'agence ARTEE n'existe plus.

Cette action n'a pas été mise en place.

Les ressources de financement pour la rénovation énergétique des particuliers sont mises en valeur dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov' (anciennement Plateforme de la Rénovation Energétique.) *Voir fiche action 1.1*

Pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, le service CEP réalise une veille active et communique auprès des potentiels porteurs de projets. Voir fiche action 1.3.

Perspectives

- Cette action n'est plus à jour

Fiche Action 1.5 :

Organiser des opérations de rénovation d'habitations par groupement

Etat d'avancement | Non engagée

Niveau d'enjeu | X

Pilote

ARTEE

Résumé

Constituer des groupes d'habitants de quartiers construits entre 1955 et 1975, et les accompagner pour réaliser des travaux de rénovation énergétique par groupements.

Mise en œuvre

L'agence ARTEE n'existe plus.

Cette action n'a pas été mise en œuvre sur le territoire.

Perspectives

- Les opérations de rénovation d'habitations par groupement pourraient être un axe travaillé dans le cadre de l'OPAH-RU de Mirebeau et de l'ECFR et dans le Programme d'Orientations et d'Actions du Programme Local de l'Habitat

Fiche Action 1.6 :

Réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Etat d'avancement | Réalisée

Niveau d'enjeu | X

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

À la suite de la réalisation d'une étude des besoins, mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur une Commune du territoire du Haut-Poitou.

Mise en œuvre

- **Etude pré opérationnelle sur la commune de Mirebeau en 2023**

Réalisée par le Bureau d'études Ville Vivante, l'étude pré-opérationnelle sur la Commune de Mirebeau a démarré en 2023 et a été finalisée en mars 2024. Elle a été commandée dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » dont bénéficie la Commune.

Elle a permis d'identifier un secteur en centre-bourg regroupant 705 logements à cibler spécifiquement dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat. Le Bureau d'Etudes a ensuite accompagné la collectivité dans la rédaction d'une convention d'OPAH-RU. Cette dernière a été signée en septembre 2024.

- **Lancement d'une OPAH-RU pour 5 ans (2024-2029)**

Les objectifs de rénovation de l'habitat fixés sur les 5 ans de programme sont les suivants :
- **25 logements de Propriétaires Occupants,**
- **15 logements de Propriétaires Bailleurs.**

En parallèle, la Commune souhaite apporter une aide complémentaire à 33 logements (ayant déposés un dossier de demande d'aides à l'ANAH ou non) sur des critères spécifiques : pour la rénovation de façades (dans un périmètre donné), pour l'accession à la propriété, pour la transformation d'usage dans le cadre de création d'espaces extérieurs privatifs, ou encore une prime pour la sortie de vacance des logements.

Mise en œuvre (suite)

L'opérateur du dispositif, Soliha Vienne a été retenu en novembre 2024. Une réunion publique de lancement a été organisée le 17 décembre 2024.

Au cours des 6 premiers mois de l'opération (décembre 2024 à avril 2025) :
- ✓ 13 ménages ont contacté l'opérateur,
- ✓ 9 visites techniques ont été réalisées,
- ✓ 1 dossier est en cours de dépôt (thématique adaptation du logement à la perte d'autonomie).

Perspectives

- Suivre la réalisation des objectifs fixés,
- Faire le lien entre l'OPAH-RU et l'Espace Conseil France Renov',
- Dans le cadre du POA du PLH évaluer la nécessité de développer de nouvelles OPAH-RU sur d'autres Communes de la Communauté de Communes ?

Fiche Action 1. 7 :
Créer un réseau de référents développement durable

Etat d'avancement | En cours
Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Créer un réseau de référents dans les différentes Directions de la Communauté de Communes et au sein des Communes (binômes élus/techniciens) afin de diffuser des « bonnes pratiques » sur les économies d'énergie etc.

Mise en œuvre

- **Des référents Développement Durable au sein de l'EPCI**

Dès 2022, dans un contexte de crise énergétique imposant aux collectivités de réduire rapidement leurs consommations, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a mis en place un réseau des référents Développement Durable. Une note de la Direction diffusée à l'ensemble des équipes a été envoyée en novembre 2022.

Une personne volontaire par Direction a été identifiée. Sa mission a été d'être référente sur les écogestes afin de réduire les consommations énergétiques. Un certain nombre d'actions et de gestes ont été identifiés et appliqués.

Cette animation a duré un an. En effet, depuis le changement de personne sur le poste d'animation du PCAET, le réseau n'a pas été réuni.

- **Les membres de la Commission Développement Durable**

Au cours du mandat 202-2026, chaque Commune est représentée par une personne au sein de la Commission Développement Durable. Elle se réunit en moyenne 4 fois par an.

Cette instance est principalement un temps pour que ces élus soient informés des actions portées par le service Développement Durable. Elle permet aussi de susciter des échanges autour de questions/problématiques liées aux missions de Développement Durable.

Perspectives

- Relancer le réseau de référents au sein de la Communauté de Communes,
- Profiter annuellement d'une réunion des secrétaires de mairies pour faire un temps d'information/sensibilisation,
- Profiter des Commissions Développement Durable (ou autre instance en fonction de la nouvelle organisation post élections 2026) pour proposer un temps de réflexion sur les pratiques de chaque Commune.

Fiche Action 1.8 :

Former à l'auto-rénovation et sensibiliser aux écogestes (particuliers)

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

SOLIHA Vienne

Résumé

Communiquer et former à l'auto-rénovation, en mettant en place un chantier test. Participer à des évènements pour sensibiliser aux bonnes pratiques et écogestes.

Mise en œuvre

- **Volet auto-rénovation**

Cette partie de l'action n'a pas été mise en œuvre. Elle n'a pas été priorisée par SOLIHA Vienne qui n'a pas les moyens internes de la mettre en œuvre.

- **Volet sensibilisation aux écogestes**

Dans le cadre la Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE) (voir fiche action 1.1), un certain nombre d'ateliers de sensibilisation ont été organisés. En voici quelques exemples :

- ✓ En 2022, une conférence en présentiel adressée aux propriétaires occupants à Vouillé (11 personnes),
- ✓ En 2023, une conférence à destination des propriétaires du territoire à Champigny-en-Rochereau (28 participants),
- ✓ La même année, un stand au Salon Zéro Déchet à Neuville-de-Poitou (40 personnes informées),
- ✓ En 2024, une balade thermographique à Chabournay (15 personnes).

Précisons pour autant que dans le cadre de la PTRE, même si les écogestes ont été abordés lors des ateliers proposés par SOLIHA, l'accent a été mis sur les travaux de rénovation.

Ces temps de sensibilisation sont aussi prévus dans le programme du nouvel Espace Conseil France Rénov'.

Mise en œuvre (suite)

- **Proposition d'une solution pour réduire ses consommations : le boitier Voltalis**

La Communauté de Communes a signé une convention d'un an avec la société Voltalis, en octobre 2024. Dans ce cadre, Voltalis a déployé gratuitement, sur tout le territoire du Haut-Poitou, sa solution de thermostat intelligent pour radiateurs électriques sur la saison de chauffe 2024-2025.

La solution proposée par Voltalis permet une action de sobriété énergétique et d'efficience énergétique. Le boitier permet de réduire les consommations énergétiques des foyers équipés de radiateurs électriques (6 à 8 % d'économies d'énergie en moyenne) en programmant les radiateurs à distance via une application. L'installation et le fonctionnement sont entièrement gratuits pour les usagers et pour la collectivité.

En plus de permettre des économies d'énergie à une échelle individuelle, le boitier permet d'organiser l'effacement sur le réseau électrique. Ainsi, en cas de pic de consommation anticipée sur le réseau (lors d'un pic de froid par exemple), le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) peut demander à Voltalis d'arrêter pendant quelques minutes les radiateurs sur une zone donnée afin de « libérer » de l'énergie et la répartir sur un autre territoire. Si le particulier le souhaite, il peut arrêter l'effacement.

Pour la première saison de chauffe, ce sont près de 290 foyers qui ont été équipés sur le territoire. Cela représente 100 MWh d'électricité économisées, ce qui permet d'éviter l'émission de plus de 50 tonnes de CO_2. Sur les 27 communes, 22 ont bénéficié d'installations de boitiers chez les particuliers.

Une nouvelle convention a été signée pour la saison 2025-2026.

Perspectives

- Poursuivre les ateliers et les temps de sensibilisation sur le territoire, en particulier pour les publics les plus fragiles. Accentuer le volet « écogestes » dans tous ces ateliers dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov'.
- Poursuivre le déploiement des boitiers Voltalis (partenariat sous convention annuelle), et évaluer son efficacité.

Fiche Action 1.9 :
Mettre en œuvre des actions d'Auto-Réhabilitation Accompagnée

Etat d'avancement | Non engagée
Niveau d'enjeu | X

Pilote

Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine

Résumé

Informer, former et lancer des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée.

Mise en œuvre

Cette action n'a pas été mise en œuvre.

Les Compagnons Bâtisseurs n'ont pas répondu aux sollicitations de la Communauté de Communes.

Perspectives

- Faire le lien avec les autres PCAET des EPCI du département de la Vienne pour des retours d'expérience sur le sujet. Si cette action est prioritaire, chercher d'autres partenaires tels que le CAUE de la Vienne.

Fiche Action 1.10 :
Améliorer les performances de l'éclairage public

Etat d'avancement | En cours
Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Syndicat Energies Vienne

Résumé

Optimiser l'éclairage public en réduisant les plages horaires, et en remplaçant l'éclairage des points lumineux par des LEDs

Mise en œuvre

- **Adaptation des plages horaires d'éclairage public**

En 2022, la crise énergétique a imposé à toutes les collectivités de faire un effort pour réduire leurs consommations énergétiques. Le Syndicat Energies Vienne a proposé aux Communes adhérentes de mettre en place une extinction de l'éclairage de 22h à 6h30. Depuis, beaucoup de Communes ont gardé ces horaires d'éclairage, adaptés aux pratiques des particuliers.

Le Syndicat Energies Vienne finance l'horloge astronomique pour les Communes qui souhaitent augmenter la plage horaire d'extinction. Cette horloge permet d'adapter les horaires d'éclairage et d'extinction par rapport au changement de luminosité, jour après jour.

A noter que la CC Haut-Poitou a transféré sa compétence éclairage public au Syndicat le 1ier janvier 2025.

- **Equipements des points lumineux en LEDs**

Après avoir recensé l'ensemble des points lumineux des Communes adhérentes, le Syndicat Energie Vienne a lancé un marché global de performance énergétique afin de remplacer les points lumineux des Communes adhérentes en LEDs (soit 28 000 point lumineux à changer sur les 60 000 points du parc). Le marché a été attribué à Sorégies.

Le Syndicat accompagne les Communes adhérentes en prenant en charge une partie des frais de changement d'équipement (30 ou 50 % en fonction de si la Commune a conservé ou non la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité). Le Syndicat s'acquitte de la totalité des factures, les Communes remboursent ces avances sur 15 ans, grâce aux économies d'énergie réalisées.

Mise en œuvre (suite)

Le marché a démarré en janvier 2025, pour une durée de 8 ans. Il est prévu que les changements d'équipement se fassent sur les 5 premières années (les 3 dernières serviront à suivre les indicateurs de consommation et de performance du changement d'équipements).

Ci-dessous, le tableau des Communes du Haut-Poitou inscrites à ce jour dans le programme de remplacement des points lumineux pour 2025 et 2026. Les inscriptions pour 2027 et 2028 sont en cours.

Année de passage en 100 % LED	Communes
2025	AYRON
2025	FROZES
2025	MAILLE
2025	CISSE
2025	AVANTON
2025	CHAMPIGNY EN ROCHEREAU
2026	BOIVRE LA VALLEE
2026	CHOUPPES
2026	MASSOGNES
2026	MIREBEAU

Perspectives

- Poursuivre la communication sur le programme afin qu'un maximum de communes du territoire en bénéficie.

Fiche Action 2.1 :

Accompagner les collectivités locales dans le passage à un système de chauffage utilisant les ressources locales et à faible émission de CO2

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Définir un cadre pour le développement des systèmes de chauffage bas carbone, en particulier les chaudières biomasse, et favoriser le développement d'un filière bois locale.

Mise en œuvre

- **Document Cadre des Energies Renouvelables**

La Collectivité a initié, en 2024, un travail de définition d'un cadre d'accompagnement du développement des énergies renouvelables sur son territoire. 12 élus volontaires, Issus de 4 commissions de travail (agriculture, économie, développement durable et urbanisme), travaillent sur l'élaboration d'un Document Cadre des Energies Renouvelables. L'objectif de ce document est de donner des préconisations et recommandations pour le développement des EnR.

Le travail sur les énergies thermiques, et en particulier sur la biomasse, sera finalisé en 2025-2026.

- **Contrat Chaleur Renouvelable Territorial en lien avec Service Conseil en Energie Partagée**

Le Département de la Vienne s'est engagé, avec l'ADEME, sur un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), pour une durée de trois ans, à compter de juin 2025 (signature officielle du Contrat à Maillé le 26 juin 2025). Ce contrat permet de financer des études et des investissements pour des porteurs privés et publics de projets de chaleur renouvelable sur les différentes EPCI du Département (hors Grand Poitiers).

Les énergies éligibles au CCRt sont les suivantes : géothermie, biomasse, solaire thermique, récupération de la chaleur fatale.

Mise en œuvre (suite)

Les services Développement Durable et le service CEP ont pour objectif de valoriser ces aides auprès des entreprises, agriculteurs et collectivités du territoire.

Concernant les projets de chaufferie biomasse, deux projets sont en cours de développement :

- ✓ Installation d'une chaufferie biomasse (bois et miscanthus) dans le cadre du projet de rénovation de l'ancienne école de Chouppes,
- ✓ Installation d'une chaufferie biomasse (bois et miscanthus) dans le cadre du futur pôle socio-éducatif à Mirebeau.

Perspectives

- Faire un état des lieux des chaufferies à changer sur le territoire,
- Engager une réflexion autour du développement de la filière bois (gestion des bois, des haies etc.) et autres biomasses (ex : miscanthus) sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, en partant de retours d'expériences d'autres territoires.

Fiche Action 2.2 :

Entamer le développement des réseaux de chaleur pour les bâtiments publics

Etat d'avancement | Non engagée

Niveau d'enjeu | 3

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Etudier l'opportunité de développement d'un réseau de chaleur à l'échelle des centre-bourgs pour les bâtiments publics et accompagner l'émergence de projets.

Mise en œuvre

Cette action n'a pas été engagée.

Perspectives

- Communiquer et sensibiliser à l'intérêt des réseaux de chaleur auprès des Communes et des techniciens.

Fiche Action 2.3 :

Simplifier le développement des centrales photovoltaïques sur les sols artificialisés

Etat d'avancement | **Non engagée**

Niveau d'enjeu | **1**

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Identifier les parcelles artificialisées et/ou polluées ayant un potentiel de développement pour du PV au sol et faciliter les liens avec les développeurs pour définir un parcours type de développement de projet.

Mise en œuvre

Cette action n'a pas été mise en place, car il semblait prioritaire de définir une stratégie territoriale et un cadre pour le développement des énergies renouvelables.

Voir fiche action 2.5

Perspectives

- En s'appuyant sur le Document Cadre des énergies renouvelables de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR), identifier les parcelles propices au développement de photovoltaïque au sol et proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt.

Fiche Action 2.4 :

Améliorer les compétences des installateurs de chaleur renouvelable

Etat d'avancement | **Non engagée**

Niveau d'enjeu | **3**

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Après avoir identifié les installateurs potentiels de chaleur renouvelable du territoire, les inciter à monter en compétence en communicant sur l'offre de formation existante.

Mise en œuvre

Cette action n'a pas été mise en place car il semblait prioritaire de définir une stratégie territoriale et un cadre pour le développement des énergies renouvelables.

Voir fiche action 2.5

Perspectives

- S'appuyer sur le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), signé en 2025, entre l'ADEME et le Département de la Vienne pour mettre en œuvre cette action.
- S'appuyer sur le Document Cadre des Energies Renouvelables – volet 2 à venir - sur les énergies thermiques

Fiche Action 2.5 :

Elaborer une stratégie de développement des installations de production d'électricité photovoltaïques

Etat d'avancement | **En cours**

Niveau d'enjeu | **2**

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Se doter d'un cadre stratégique pour le développement du photovoltaïque au sol.

Mise en œuvre

- **Suivi des projets photovoltaïques en développement sur le territoire**

Le service Développement Durable assure un suivi des projets en développement sur le territoire, grâce à un outil cartographique interne (SIG). Pour autant, il est difficile d'identifier les porteurs de projets photovoltaïques sauf lorsqu'ils se présentent directement à la Communauté de Communes pour présenter leur démarche.

- **Document Cadre des énergies renouvelables**

Comme expliqué précédemment (fiche 2.1), la Collectivité a initié en 2024 un travail de stratégie du développement des énergies renouvelables sur son territoire. Issus de 4 commissions de travail (agriculture, économie, développement durable et urbanisme), 12 élus volontaires travaillent sur un Document Cadre des Energies Renouvelables. L'objectif de ce document est de donner des préconisations et recommandations de la Communauté de Communes sur le développement des EnR.

Dans ce cadre, les installations photovoltaïques ont été traitées, avec notamment l'intervention du réseau Les Générateurs (animé par le CRER) afin de se former et de monter en connaissance sur le sujet. Ce chapitre du document cadre sur les EnR, et en particulier, le photovoltaïque (et l'éolien) a été validé en Conseil Communautaire en 2025.

La Communauté de Communes du Haut-Poitou a ainsi confirmer privilégier le développement du photovoltaïque au sol sur les zones artificialisées et polluées afin de limiter le développement du photovoltaïque sur sol agricole ou naturel.
Le document est à retrouver sur le site internet de la Communauté de Communes.

Mise en œuvre (suite)

- **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)**

Un travail de cartographie a été réalisé par les Communes dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR), issues de la loi d'Accélération Pour les Energies Renouvelables (APER) de 2023.

Les périmètres des ZAEnR sont à retrouver sur le portail cartographique des EnR, disponible en ligne : Portail cartographique des énergies renouvelables - Ma carte IGN

Perspectives

- Informer et sensibiliser les Communes au développement des EnR, avec des retours d'expériences portés par des Communes,
- A partir des recommandations du Document Cadre, définir la stratégie de déploiement du photovoltaïque en fonction du porteur de projet (particuliers, entreprises, Communes etc.)
- Accompagner les porteurs de projets publics et citoyens (prise de parts dans les sociétés de projets, communication...).

Fiche Action 2.6 :
Développer les projets photovoltaïques via un cadastre solaire

Etat d'avancement | **Finalisée**
Niveau d'enjeu | **X**

Pilote
Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP)

Résumé
Elaborer un cadastre solaire à l'échelle du SCOT permettant de faciliter la prise de décision des particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Mise en œuvre

Le cadastre solaire a été mis en place par le SMASP et a fonctionné pendant trois ans. Il a été réalisé, mise en ligne et géré par le prestataire In Sun We Trust. Le marché était porté par le SMASP, avec une convention de coopération avec les EPCI membres (dont le Haut-Poitou).

L'objectif de ce cadastre était de contribuer à la communication et à la pédagogie autour des énergies renouvelables. De plus, pour les personnes qui ont connaissance de l'outil, cela leur permet de vérifier les informations données les développeurs. Pour autant, afin que le cadastre soit approprié, cela demande une forte communication en continue, et une valorisation de l'outil par les différentes EPCI.

Après trois années de mise en service, le marché d'animation du cadastre solaire n'a pas été reconduit (septembre 2021). Cette décision a été prise en Bureau du SMASP le 29 septembre 2021. Les EPCI ont signalé vouloir arrêter l'expérimentation car le rapport coût/bénéfice de ces trois années écoulées n'était pas concluant.

Perspectives
- Cette expérimentation a été menée à son terme, et il ne semble pas pertinent de la relancer.

Fiche Action 2.7 :
Elaborer une stratégie de développement du solaire thermique

Etat d'avancement | **Non engagée**
Niveau d'enjeu | **2**

Pilote
Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé
Se doter d'un cadre stratégique pour le développement du solaire thermique

Mise en œuvre
Cette action n'est pas réalisée car le solaire thermique n'a pas été identifié comme prioritaire.

Perspectives
- Informer et sensibiliser les Communes au développement des EnR, avec des retours d'expériences portés par des Communes et des projets citoyens.
- Valoriser le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt).

Fiche Action 2.8 :
Développer des partenariats pour permettre la production de biométhane valorisé directement par injection dans les réseaux de gaz naturel ou par cogénération

Etat d'avancement | **Non engagée**
Niveau d'enjeu | **3**

Pilote
Syndicat Energies Vienne

Résumé
Assurer le suivi et l'accompagnement des installation de biogaz sur le territoire, en s'appuyant sur les porteurs de projets, GRD-SOREGIES, et les collectivités.

Mise en œuvre
Cette action n'est finalement pas portée par le Syndicat Energie Vienne mais par la Société GRD-SOREGIES.
Nous n'avons pas à ce jour d'informations complémentaires.

Perspectives
- Organiser une rencontre annuelle sur le sujet avec le SEV, GRD-SOREGIES et les Communes intéressées

Fiche Action 2.9 :

Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maitrise des consommations du territoire

Etat d'avancement | **Non engagée**

Niveau d'enjeu | **2**

Pilote

Syndicat Energies Vienne

Résumé

Adapter les réseaux sur le territoire afin d'anticiper l'intégration de la production d'énergie locale.

Mise en œuvre

Cette action n'est pas animée par le SEV, mais par le gestionnaire de réseau SRD.

Nous n'avons pas réussi à avoir d'échange avec SRD pour analyser la mise en place de cette action.

Perspectives

- Programmer une rencontre annuelle de suivi avec SRD

Fiche Action 2.10 :

Appui et soutien aux collectivités souhaitant développer des installations d'énergie électrique

Etat d'avancement | **En cours**

Niveau d'enjeu | **2**

Pilote

Syndicat Energie Vienne

Résumé

Accompagner le développement de projets d'énergie électrique portés par les communes.

Mise en œuvre

Cette action sort des missions du Syndicat et incombe au Groupe Soregies.

Le Groupe Soregies a notamment proposé un accompagnement des Communes et intercommunalité pour le développement des ombrières sur les parkings, conformément aux préconisations de la loi d'Accélération pour les Energies Renouvelables (loi dite APER).

Perspectives

- Programmer une rencontre annuelle de suivi avec le Groupe Soregies

Fiche Action 2.11 :

Sensibilisation et accompagnements des projets de développement de la géothermie dans les collectivités

Etat d'avancement | **En cours**

Niveau d'enjeu | **2**

Pilote

BRGM

Résumé

Animer des formations et des accompagnements des collectivités sur la géothermie.

Mise en œuvre

- **Formation d'élus volontaires**

Dans le cadre du Document Cadre sur les Energies Renouvelables, le BRGM est intervenu en 2024 auprès du groupe de travail animé par la Communauté de Communes afin de :

✓ Former sur les différents types d'installations en géothermie,
✓ Présenter le potentiel existant sur le territoire,
✓ Expliquer les étapes de développement d'un projet de géothermie.

A partir de ces éléments, le groupe a travaillé sur les critères d'acceptabilité de ce type de projet sur le territoire du Haut-Poitou.

- **Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)**

Comme expliqué dans la fiche 2.2, le CCRT a été signé en juin 2025.

Concernant les projets de géothermie, une étude a été réalisée :
✓ Future gendarmerie à Neuville-de-Poitou : une étude a été mise en oeuvre concernant la géothermie mais, les coûts étant trop élevés, l'option n'a pas été retenue

Perspectives

- Organiser une session annuelle de sensibilisation des élus et des agents pour informer du potentiel sur le territoire, du fonctionnement de l'énergie et des aides financières existantes.

Fiche Action 2.12 :
Développer le potentiel éolien du territoire à partir de la cartographie existante

Etat d'avancement | En cours
Niveau d'enjeu | 3

Pilote
Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé
Travailler sur une cartographie du potentiel éolien du territoire afin de définir une stratégie pour le développement de l'éolien.

Mise en œuvre

- **Suivi des projets éoliens en développement sur le territoire**

Le service Développement Durable assure un suivi des projets en développement sur le territoire, grâce à un outil cartographique interne (SIG). Les porteurs de projets sont identifiés et la Communauté de Communes souhaite, avec la Commune directement concernée par le projet, être présente aux différents comités de pilotage de ces projets.

- **Document Cadre des énergies renouvelables**

Comme expliqué précédemment (fiche 2.1), la Collectivité a initié en 2024 un travail de stratégie du développement des énergies renouvelables sur son territoire.

La première énergie à avoir été traitée est celle de l'éolien, avec l'intervention du réseau Les Générateurs (animé par le CRER) afin de se former et de monter en connaissance sur le sujet. Ce chapitre a été validé en Conseil Communautaire en 2025. Le choix a été fait de ne pas travailler sur une cartographie du potentiel du territoire, mais sur des recommandations de développement à transmettre aux porteurs de projet.

Le travail de cartographie des zones a été réalisé par les Communes dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) issues de la loi d'Accélération Pour les Energies Renouvelables (APER) de 2023. Il est à retrouver sur le portail cartographique des EnR, disponible en ligne : Portail cartographique des énergies renouvelables

Perspectives

- Il ne s'agit pas de développer le potentiel éolien du territoire mais d'assurer un suivi précis des projets en développement et de s'appuyer sur le Document Cadre des Energies Renouvelables pour dialoguer avec les développeurs.

Fiche Action complémentaire :
Réaliser une démarche concertée de suivi et d'évaluation des énergies renouvelables

Etat d'avancement | En cours
Niveau d'enjeu | 2

Pilote
Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé
S'assurer de l'exécution des objectifs quantitatifs du PCAET en termes de production d'EnR, tout en limitant les conflits d'usage et favoriser l'acceptabilité citoyenne des projets.

Mise en œuvre

- **Suivi des projets d'énergie renouvelable**

La Communauté de Communes du Haut-Poitou rencontre régulièrement les développeurs d'énergie renouvelable qui souhaitent étudier un projet sur le territoire. Ces rencontres sont importantes pour que la collectivité puisse suivre le nombre de projets en développement, ainsi que donner des recommandations sur le développement du projet. Il est par exemple rappelé que la Commune doit systématiquement être associée au projet.
En parallèle, la Communauté de Communes engage des réflexions sur la prise de parts dans les sociétés de projets EnR créées sur le territoire. Au-delà des potentielles retombées financières, cela permet à la collectivité, en tant qu'actionnaire, d'avoir une vision globale et transparente sur le projet en développement.

- **Le rôle de la Communauté de Communes du Haut-Poitou dans l'application de la loi « APER »**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) a eu pour ambition de faciliter l'atteinte des objectifs de développement des Energies Renouvelable de la France. Pour cela elle a donné aux Communes la possibilité d'élaborer des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). Lors de la phase de définition de ces zones, la CC du Haut-Poitou a eu deux rôles principaux. Elle a été une « boite à outils » pour les Communes et a joué le rôle de garante de la cohérence intercommunale. Les ZAEnR ont fait l'objet d'une concertation auprès des habitants du territoire. Chaque Commune s'est mobilisée pour définir le cadre de cette concertation. Plusieurs types de concertation ont été organisés : registre en mairie, réunion de concertation, adresse mail dédiée etc.

- **Document cadre des énergies renouvelables :** voir fiches précédentes (2.1, 2.5, 2.12)

Perspectives

- Poursuivre le suivi des projets, et les échanges avec les développeurs.

Fiche Action 3.1 :

Soutenir les services de transport à la demande et créer un réseau dédié aux seniors pour l'accès aux services

Etat d'avancement | Non engagée

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Mobi'Vienne

Résumé

Réaliser une étude des besoins des seniors, identifier l'offre existante (en lien avec les territoires voisins) et définir un cadre pour un service de transport adapté

Mise en œuvre

- Transport à la demande (TAD)

L'association départementale Mobi'Vienne s'est spécialisée dans le conseil en mobilité. C'est une plateforme qui apporte des solutions à toute personne ayant un besoin de mobilité. Mobi'Vienne fait le suivi d'un observatoire des mobilités solidaires. Le service n'a donc pas pour objectif de développer du transport à la demande. Il n'existe pas d'offre spécifique pour les seniors.

Pour autant, la question du transport à la demande est une action du Plan de Mobilité Simplifié (PMS) de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, adopté en 2024. Cependant, le TAD nécessite une gestion lourde et des moyens financiers importants.

- **Le transport solidaire**

Au-delà du TAD, c'est la question du transport solidaire qui a été étudiée. En 2025, une communication a été faite auprès des élus intercommunaux et communaux sur l'offre proposée par les opérateurs qui assurent un service de transport solidaire sur le territoire. Les associations CIF-SP et le Secours Catholique (Roulons Solidaire) mettent en relation des demandeurs (public précaire, personnes non motorisées, personnes âgées, etc.) et des bénévoles motorisés. Les demandeurs paient une contribution solidaire. Ce service vient répondre à une demande de mobilité pour des publics non motorisés et/ou non autonomes, et sur des espaces où l'offre est inexistante. La communication a permis à deux nouvelles Communes d'adhérer à ces associations. Elles sont maintenant 14 à avoir adhéré à l'une ou l'autre de ces associations.

Perspectives

- Poursuivre la communication sur le réseau du transport solidaire, notamment pour renforcer le nombre de bénévoles pour réaliser les trajets

Fiche Action 3.2 :

Développer les dispositifs nécessaires au développement de la pratique du covoiturage pour les déplacements réguliers

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Référencer les aires de covoiturage existantes, étudier les besoins pour renforcer les services de ces aires, et adapter les aires à la demande.

Mise en œuvre

- **Recensement des aires de covoiturage**

Le Syndicat Mixte Seuil du Poitou (SMASP) a réalisé en 2024 le recensement des aires de covoiturage sur le territoire. La carte interactive de l'ensemble des aires existantes ou en projet est à retrouver en ligne. Après les avoir identifiées, avec l'aide des Communes, le SMASP a approfondi le travail sur les Communes de Mirebeau et de Neuville-de-Poitou afin de faire des préconisations d'aménagement et d'emplacement.

En juin 2025, le SMASP poursuit le travail en ciblant les aires de covoiturage complémentaires par un travail de préconisations sur les services à retrouver sur ces aires.

- **Observatoire de la mobilité du Haut-Poitou**

La Communauté de Communes du Haut-Poitou s'est dotée en 2024 d'un observatoire de la mobilité. Ce dernier permet d'avoir une idée précise des pratiques des habitants sur le territoire.

Afin de l'alimenter sur la pratique du covoiturage, des comptages sur les aires de covoiturage de Neuville, Vouillé et Mirebeau ont été réalisées en 2025. Ces comptages permettent d'avoir une meilleure compréhension des usages de ces aires (trajets des usagers, régularité, besoins etc.).

Mise en œuvre (suite)

- **Actions d'information et de sensibilisation**

Afin de sensibiliser les agents de la collectivité, les élus et le grand public, plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en place :

- ✓ 3 éditons de « Challenge de la mobilité » dans le cadre de la Semaine de la Mobilité,
- ✓ Mise en place de stationnements réservés aux covoitureurs sur le parking de la Communauté de Communes du Haut-Poitou,
- ✓ Information sur les aires de covoiturage accessible sur le site internet de la collectivité,
- ✓ Incitation au covoiturage lors d'évènements organisés par la Communauté de Communes.

Perspectives

- Travailler avec le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM) afin d'investir dans des équipements pour les aires de covoiturage (ex : signalétique, abris voyageurs, panneaux d'information, abris vélo etc.).
- Travailler avec "Vienne Connectée" pour faciliter le comptage de l'usage des aires de covoiturage

Fiche Action 3.3 : Inciter les entreprises à développer le télétravail et le co-working

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 3

Résumé

Identifier les entreprises pouvant faciliter le télétravail de leurs équipes et développer des espaces de coworking sur le territoire, en fonction des besoins.

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Mise en œuvre

La Communauté de Communes met à disposition sur son site internet les différents espaces de coworking existants sur le territoire. Cette action est aussi à retrouver dans le plan de mobilité simplifiée (PMS) du Haut-Poitou.

Perspectives

- Poursuivre la communication et les campagnes de sensibilisation sur ce sujet,
- Identifier l'enjeu du coworking et de la non-mobilité dans le PLUI-H,
- Organiser des retours d'expérience et/ou des fiches techniques pour valoriser des actions similaires mises en place par des collectivités (notamment zone rurale).

Fiche Action 3.4 : Favoriser l'émergence de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Résumé

Elaborer des PDIE afin de favoriser le report modal vers les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Mise en œuvre

Cette action est directement en lien avec l'action 4.12. En effet, dans le cadre du Réseau des Acteurs pour la Transition Ecologique (REACTE en Haut-Poitou), un « parcours mobilité » a été imaginé. Il sera testé au moment du lancement du dispositif, à l'automne 2025.

L'objectif de ce parcours est d'accompagner de 2 à 5 entreprises par an, dans leur transition vers des mobilités moins carbonées. Les déplacements considérés sont principalement les déplacements domicile-travail des salariés. Les déplacements professionnels pourront être étudiés si ces flux ont un impact important sur l'empreinte carbone de l'entreprise.

L'accompagnement de l'entreprise se décline en 2 phases :
1/ **Accompagner les entreprises vers la rédaction d'une feuille** de route interne de la mobilité, sous le format d'un « Plan de mobilité Employeur » tel que défini par l'ADEME.
En effet, l'idée est d'outiller l'entreprise dans la réalisation de ce document stratégique. Il s'agira d'appuyer méthodologiquement et techniquement le ou les référents mobilité dans la bonne réalisation de ce document. Il conviendra également de fournir aux référents des outils pour assurer le suivi de ce plan d'actions une fois sa rédaction finalisée.
2/ **Animer un réseau des référents mobilités** (un à deux par entreprise).

Pour que le plan d'actions soit mis en œuvre à l'issue de la rédaction de la feuille de route, il est important que des référents soient sensibilisés aux enjeux des mobilités et disposent d'une bonne connaissance sur les aspects réglementaires et financiers. Il s'agit donc d'animer, sous un format libre et adapté aux entreprises du territoire, ce réseau de référents mobilité.

La Communauté de Communes du Haut-Poitou va s'appuyer sur l'aide d'un prestataire pour réaliser les diagnostics et lancer l'animation des référents.

Perspectives

- Pérennisation du dispositif RE'ACTE et du parcours mobilité.

Fiche Action 3.5 :
Elaborer un schéma stratégique de la mobilité active

Etat d'avancement | Finalisée
Niveau d'enjeu | x

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Faire un état des lieux du réseau cyclable du territoire et identifier les besoins d'infrastructures et de services mobilité.

Mise en œuvre

- Approbation du schéma d'intention cyclable

Le schéma d'intention cyclable a été approuvé en 2022. Il permet d'identifier :
- ✓ Les liaisons intercommunautaires structurantes,
- ✓ Les liaisons communales structurantes,
- ✓ Les autres liaisons communales.

Il permet par ailleurs de prioriser les liaisons, si la Communauté de Communes et les Communes souhaitent s'engager dans la mise en place de ces pistes.

- **L'animation du schéma cyclable**

Une fois adoptée, il est question d'animer ce schéma. La Communauté de Communes du Haut-Poitou propose une veille des financements disponibles et accompagne les Communes qui souhaitent s'engager dans des travaux de pistes communales. En 2025, deux Communes ont déposé un dossier de demande de subvention (Mirebeau et Chouppes).

Par ailleurs, la Collectivité a mis en place :
- ✓ L'achat de 81 arceaux et 5 box sécurisés pour le stationnement vélo à hauteur de 24 900€ (Fonds Européens),
- ✓ Une aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) : depuis 2020 ce sont 300 personnes qui ont bénéficié de l'aide,
- ✓ Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » qui accompagne chaque année des élèves pour se mettre en selle en toute sécurité, sur 6 séances : 300 élèves depuis le lancement du dispositif,
- ✓ La première édition de « Mai à Vélo » en 2025 et plusieurs éditions de la Semaine de la Mobilité

Perspectives

- Identifier des voies à faible trafic, propices au développement des usages vélos et véhicules intermédiaires,
- Prioriser les aménagements cyclables qui desserviront les aires de covoiturage,
- Mettre à jour la cartographie des aménagements réalisés.

Fiche Action 3.6 :
Elaboration d'un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électrique

Etat d'avancement | Finalisée
Niveau d'enjeu | x

Pilote

Syndicat Energies Vienne

Résumé

Elaborer, en concertation avec les Communes et les EPCI, un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge.

Mise en œuvre

- **Bilan du schéma directeur 2023-2025**

Afin d'encadrer le déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique, le Syndicat Energies Vienne s'est doté d'un schéma directeur en 2023. 10 sites à équiper sur cette période ont été identifiés sur le Haut-Poitou, ce qui représente 22 nouveaux points de charge.

Ce sont finalement 14 bornes qui ont été renouvelées et remplacées sur cette période, et 3 nouvelles bornes qui ont été installées. 9 autres sont en étude, à différents stades d'avancement.

- **Relance d'un nouveau schéma 2026-2028**

Afin d'affiner le travail réalisé, et mieux l'adapter à la réalité de terrain, le SEV élabore nouveau schéma. Il sera finalisé d'ici la fin d'année 2025, et mis en place à partir de 2026.

Perspectives

- Assurer la mise en place du nouveau schéma.

Fiche Action 4.1 :

Favoriser la séquestration carbone par l'expérimentation de la culture de conservation

Etat d'avancement | Non engagée

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Chambre d'Agriculture 86

Résumé

En partant du foncier appartenant à la Communauté de Communes, et des exploitants agricoles volontaires, définir un accompagnement sur 5 à 10 cycles de rotation en culture de conservation.

Mise en œuvre

La Chambre d'agriculture a accompagné un groupe d'exploitants sur le pays du Loudunais pour travailler sur la culture de conservation. Ce GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) a expérimenté un changement de pratique sur les sujets suivants : matériaux agricoles, couverts végétaux, gestion de la matière organique, analyse des sols pour le suivi de l'évolution de la microfaune etc. Ce groupe poursuit ce travail aujourd'hui avec un autre animateur que la Chambre d'Agriculture.

Les GIEE sont constitués à la demande d'exploitants volontaires. A ce jour, la duplication de ce travail sur le territoire du Haut-Poitou n'a pas été envisagé car la Chambre d'agriculture n'a pas été sollicité.

Perspectives

- Organiser un retour d'expérience et des visites de sites pour valoriser le travail réalisé sur le pays du Loudunais

Fiche Action 4.2 :

Aider à l'installation de jeunes agriculteurs vers un mode de production écologique et la consommation locale

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 3

Pilote

Terre de lien

Résumé

Repérer des terres disponibles, créer un lien avec les agriculteurs exploitants, développer des filières locales et accompagner les jeunes dans leurs pratiques vers l'agroécologie.

Mise en œuvre

Un comité d'orientation transmission-installation a été mis en place à l'échelle départementale. La composition de ce comité permet de toucher un panel d'acteurs très large, tous concernés à un moment ou un autre lors d'un projet d'installation-transmission : Terres de Liens, Champs du Partage, la Chambre d'Agriculture, plusieurs banques, plusieurs notaires, les collectivités concernées. Ce groupe assure le suivi des projets d'installation.

Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT – voir fiche 4.10), un groupe thématique s'est monté pour travailler sur ces enjeux. Une première rencontre fin 2024 a été organisée avec le comité d'orientation afin de déterminer la valeur ajoutée du PAT sur ces questions. Un panel d'actions, qui doit être validé par le COPIL du PAT d'ici la fin d'année 2025, a été identifié à la suite de cette rencontre. L'enjeu est surtout que les collectivités puissent être facilitatrices et relais de communication auprès des agriculteurs et porteurs de projets sur leur territoire.

Perspectives

- Valider le plan d'action et le mettre en place.

Fiche Action 4.3 :

Favoriser l'implantation de cultures destinées à la production d'énergie et à celle d'isolants bio-sourcés

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 3

Pilote

Eaux de Vienne

Résumé

Identifier les surfaces et les agriculteurs prêts à s'engager dans le développement de nouvelles cultures (dont miscanthus) sur des périmètres de captage d'eau, et les accompagner dans des expérimentations.

Mise en œuvre

- **Un Axe dédié du programme « Re-Sources » de l'aire de captage de l'Auxance**

Peu d'actions en ce sens ont été menées par Eaux de Vienne sur le périmètre de l'aire de captage de l'Auxance par manque de moyens humains.

Pour autant, ce sujet faisant partie du plan d'actions du programme Re-Sources, le Syndicat peut accompagner la Communauté de Communes du Haut-Poitou. En effet, un des axes stratégiques du programme porte sur l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agroécologiques, et le développement de ces nouvelles filières.

- **La chaufferie biomasse du pôle socioéducatif à Mirebeau (pilotage Département CCHP)**

Le projet du pole socioéducatif à Mirebeau, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2027, sera chauffé par deux chaudières biomasse, dont une prévue pour du miscanthus. C'est par cette porte d'entrée que la collectivité travaille sur le développement d'une filière locale.

En 2023, une visite d'exploitation produisant du miscanthus dans les Deux-Sèvres a été organisée par la Communauté de Communes à destination d'élus et d'agriculteurs du territoire. En 2024, un travail a été engagé avec un groupe d'agriculteurs intéressés par le miscanthus, afin d'étudier la faisabilité de lancer une filière sur le territoire du Haut-Poitou. Les freins identifiés (investissements de départ et problématique du stockage) n'ont pas été levés, et les agriculteurs n'ont pas souhaités s'engager dans la démarche. En 2025, le travail se poursuit afin d'assurer au pôle socioéducatif la livraison de miscanthus en vrac. De nouvelles pistes sont en étude (ex : plantation de miscanthus sur des parcelles appartenant à la CCHP, rencontre avec des producteurs hors territoire...).

Perspectives

- Echanges entre Eaux de Vienne et les agriculteurs identifiés dans le programme Re-Sources afin de voir si un tel projet pourraient les intéresser.

Fiche Action 4.4 :

Animer un réseau d'acteurs locaux sur la ressource en eau

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Eaux de Vienne

Résumé

Fédérer un réseau d'acteurs concernés et sensibilisés aux problématiques liées à la qualité et la quantité d'eau afin de favoriser les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Mise en œuvre

Dans le cadre de l'animation du programme Re-Sources de la Vallée d'Auxance, un comité de pilotage annuel est organisé. Parmi les membres de ce groupe de suivi, on retrouve : Eaux de Vienne (structure porteuse), la chambre d'agriculture, le SAGE, l'Agence de l'Eau, la DDT, la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Bio, des représentants de l'agro-industrie, les responsables d'ouvrage, des représentants de consommateurs (UFC86), des agriculteurs et les collectivités locales concernées (dont la Communauté de Communes du Haut-Poitou).

Les COPIL permettent d'informer sur les résultats d'études portant sur la ressource en eau (ex : concentration en nitrates, pesticides etc.) et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en place afin d'atteindre les objectifs du contrat.

Perspectives

- Poursuivre ces échanges annuels,
- Faire monter en compétences les élus et agents des collectivités sur les enjeux de la préservation de la ressource.

Fiche Action 4.5 :

Améliorer la gestion des espaces verts communaux et intercommunaux

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Grâce à la labellisation « Terre saine, ma commune sans pesticide », mieux gérer des espaces verts publics.

Mise en œuvre

La Communauté de Communes n'a pas engagé de démarche de labellisation dans ce cadre.

Pour autant, d'ici la fin d'année 2025, elle souhaite se doter d'un Plan de Gestion Différenciée. Ce plan permettra de :

- ✓ Clarifier la gestion des différents espaces en fonction de leurs usages en se basant sur des fiches techniques et des cartographies précises,
- ✓ Faciliter les échanges avec les prestataires lorsque la gestion est externalisée,
- ✓ S'assurer que notre gestion soit favorable à la biodiversité, avec l'appui d'experts sur le sujet,
- ✓ Faciliter la communication pour expliquer le type d'intervention réalisé sur chaque site.

Perspectives

- Mise en place du Plan de Gestion Différenciée et d'une communication adaptée
- Formation des agents et élus intercommunaux et communaux,
- Engager une réflexion sur la labellisation des pratiques de la Communauté de Communes.

Fiche Action 4.6 :

Améliorer l'aménagement du foncier agricole et les pratiques culturales

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 3

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Mobiliser le foncier public en faveur de cultures écologiques.

Mise en œuvre

La Communauté de Communes a lancé en 2024 un recensement de ses parcelles agricoles, travail mené avec la SAFER. En effet, la collectivité n'avait pas de vision claire du nombre de parcelles agricoles lui appartenant, ni de l'ensemble des contrats en cours avec les exploitants.

Ce travail va permettre à la Communauté de Communes du Haut-Poitou d'uniformiser les contrats, de faire des choix sur l'usage des parcelles (ex : vente, régularisation de contrats etc.).

Au total, la Communauté de Communes du Haut Poitou est propriétaire de 46 ha et a contractualisé avec 16 exploitants.

Perspectives

- Mettre en place des clauses dans les contrats pour favoriser les bonnes pratiques culturales (ex : sensibilisation à la réduction des intrants, préservation et plantation de haies, réduction de l'irrigation etc.) dans les nouveaux baux.

Fiche Action 4.7 :

Assurer les continuités écologiques et la préservation de la biodiversité sur le Haut-Poitou

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

En repartant de la Trame Verte et Bleue du SCOT, établir une cartographie type « TVB » à l'échelle du territoire du Haut-Poitou, et mettre en place des actions de sensibilisation aux rôles de cette trame.

Mise en œuvre

Cette action suit le calendrier du PLUI-H de la Communauté de Communes. Démarré en fin d'année 2024, le diagnostic du territoire doit être validé d'ici la fin d'année 2025.

Dans ce cadre, une pré-localisation des zones humides (ZH) est en cours sur le territoire. L'objectif est d'identifier sur les 27 communes les zones humides les plus sensibles à l'urbanisation. Il s'agit en effet de cibler les ZH en zonage AU, U et en A/N.

Le diagnostic permet de révéler les enjeux du territoire sur le sujet, comme notamment :

- ✓ Limiter l'impact des activités humaines sur les eaux de surface et les eaux souterraines,
- ✓ Concilier les besoins agricoles en eau et le rechargement de la ressource,
- ✓ Préserver les zones humides,
- ✓ Identifier les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et s'approprier les outils de protection du PLUI.

Perspectives

- Les enjeux de la Trame Verte et Bleue vont être intégrés à chaque étape de la réalisation du PLUI-H. L'étape de validation du diagnostic est réalisée. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera débattu. Ce dernier déterminera les ambitions et les orientations stratégiques du territoire, notamment sur les enjeux de Trame Verte et Bleue.
- Le PADD sera décliné en réglementation à partir de 2026/2027

Fiche Action 4.8 :

Adapter la gestion forestière au changement climatique

Etat d'avancement | Non engagée

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Identifier la ressource forestière du territoire et encourager les projets de plantation, de renouvellement de peuplements dégradés et les bonnes pratiques de gestion forestière.

Mise en œuvre

Le Centre Régional de la Propriété Forestière a transmis à la Communauté de Communes du Haut-Poitou une cartographie des types de boisements sur son territoire (septembre 2024). Il en résulte que le taux de boisement est assez faible (10,8 % du territoire, soit 7 550 ha).

L'établissement public propose des conseils gratuits, des formations et des temps d'échanges sur toute la région Nouvelle Aquitaine, à destination des collectivités et des propriétaires de forêts.

Il n'y a pas eu d'action spécifique menée sur le territoire du Haut-Poitou.

Perspectives

- Intégrer la préservation des surfaces boisées dans le PLUI-H,
- Mettre en place un programme de sensibilisation pour les élus et les propriétaires du territoire sur les enjeux de la préservation des bois, la réglementation en vigueur et les outils mis à leur disposition,
- Un lien avec le développement de chaufferies en biomasse sur le territoire doit être envisagé (fiche action 2.1)
- Cartographier les puits de carbone du territoire

Fiche Action 4.9 :

Former les maitres d'ouvrage aux techniques d'éco-construction et d'éco-rénovation

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Résumé

Mise en place de sessions de retours d'expériences et de formations à destination des maitres d'ouvrages sur les thématiques suivantes : utilisation de matériaux biosourcés locaux, réemploi des matériaux et cycle de vie, verdissement des bourgs, îlots de fraicheur, qualité de l'air, ventilation, isolation, chantiers à faible nuisances et gestion des déchets.

Pilote

CAUE 86

Mise en œuvre

Le CAUE de la Vienne a été créé en 2017. Tous les deux ans, la structure cible une thématique-problématique départementale qui fait l'objet de sessions de sensibilisation, de formations et d'accompagnements (collectifs et/ou individualisés). Ces rencontres sont à destination des maitres d'ouvrage (Communes, intercommunalités...)

En 2021-2022, c'est l'enjeu de l'eau qui a été abordé, en particulier l'intégration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement. En 2023-2024, la restructuration et la valorisation des centre-bourgs a été travaillée. Pour 2025-2026, la thématique ciblée est l'adaptation au changement climatique.

Parmi les thématiques ciblées initialement dans l'action, ce sont en particulier les thématiques de verdissement des bourgs et des îlots de fraicheur qui ont été approfondies depuis 2022. Depuis 2025, la question de la sobriété énergétique est traitée. Dans le cadre des ateliers organisés sur le sujet, le choix des matériaux (bio-sourcés), leur cycle de vie (réemploi) et la qualité de l'air sont abordés, même si ces thématiques sont encore nouvelles.

Dans ce cadre, un certain nombre d'interventions ont eu lieu :

- Mise à disposition d'une exposition « Jardiner la Rue » pour les Communes de : Boivre-la-Vallée, Mirebeau, Vouillé,
- Participation de Communes au dispositif « Jardinons notre territoire » :
  - 2022 : Amberre, Boivre-la-Vallée, Chouppes, Latillé,
  - 2023 : Boivre-la-Vallée et Chouppes,
  - 2024 : Chouppes,
  - 2025 : Boivre-la-Vallée, Mirebeau, Vouillé.

Mise en œuvre (suite)

- 2 sessions de retours d'expériences sur la végétalisation des cours d'école ont été organisées en juin 2025 à Cissé à destination des élus et des services des Communes

- Accompagnements personnalisés pour des Communes du territoire :
  - Latillé (2021) : conseils pour rénover un bâtiment vacant (anciennes halles),
  - Amberre (2022) : étude centre bourg et organisation d'une lecture de paysage en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels,
  - Mirebeau (2022) : formation des élus à la participation citoyenne,
  - Chouppes (2023) : étude des espaces publics de la Commune,
  - Cuhon (2024) : étude sur la place de la mairie,
  - Cissé (2023-2024-2025) : étude sur la cour d'école et organisation d'une visite et sensibilisation à destination des élus des communes du département,
  - Vouillé (2023-2024) : accompagnement pour la végétalisation de la Commune
  - Cherves (2024-2025) : conseils sur l'aménagement d'une place,
  - Ayron (2025) : conseils pour désimperméabilisation de la cour d'école.

- 2 sessions de retours d'expériences sur des projets d'éco-rénovation et de sobriété énergétique en 2025 – hors territoire mais à destination de toutes les Communes et EPCI de la Vienne.

Perspectives

- Poursuivre les sessions de sensibilisation et de formation sur les thématiques du réemploi, de la sobriété énergétique et de l'utilisation de matériaux biosourcés,
- Rôle de la Communauté de Communes : relayer l'information sur ces évènements, faciliter l'organisation de ces ateliers sur le territoire.

Fiche Action 4.10 :
Mettre en œuvre un Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Etat d'avancement | **Finalisée**
Niveau d'enjeu | **X**

Résumé

Définir un plan d'actions dont le but est de rapprocher les producteurs et les consommateurs sur un territoire déterminé, avec l'idée de développer de nouvelles filières alimentaires adaptées au terroir et favoriser une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

Pilote

Service Unifié (dont la Communauté de Communes du Haut-Poitou)

Mise en œuvre

- **Mise en place du PAT**

Réalisé par le Bureau d'Etudes Auxilia, un diagnostic a été réaliser afin de caractériser le territoire du Programme Alimentaire Territorial. L'échelle définie est celle du service unifié, à savoir la CC Haut Poitou, Grand Poitiers et la CC Vallées du Clain.

Ce diagnostic a ensuite permis d'identifier 4 axes stratégiques prioritaires, pour répondre aux besoins du territoire, à savoir :
- ✓ Instaurer une véritable démocratie alimentaire sur le territoire
- ✓ Engager le territoire dans la transition agroécologique et l'autonomie alimentaire, pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé humaine
- ✓ Accompagner et soutenir les agriculteurs locaux
- ✓ Relocaliser des filières agro-alimentaires équitables et durables

Ces axes stratégiques sont ensuite déclinés en 12 objectifs prioritaires.
La Communauté de Communes du Haut-Poitou a signé la charte d'engagement dans le cadre du PAT en janvier 2022.

En 2025, une étude est réalisée afin d'aider le service unifié à prioriser les actions et à redéfinir des indicateurs de suivi plus précis.

- **Premières réalisations**

➔ **Lever les freins à l'approvisionnement de la restauration collective en développant une plateforme de logistique** : lancement d'une expérimentation fin 2025/début 2026 par l'association le Collectif Fermier du Poitou, en s'inspirant du modèle développé par Résalis dans les Deux-Sèvres. Il s'agit d'identifier des sites pour centraliser les commandes sur le département, situés à une distance maximale de 15 km des agriculteurs puis de travailler avec une entreprise de transport et logistique qui assemblera les commandes des clients et leur livrera.

Mise en œuvre (suite)

➔ **Développer un outil de transformation pour la filière viande** : mise en place d'un atelier de découpe et transformation de viande locale. Le permis de construire pour l'atelier, qui sera situé à Coulombiers, a été déposé au printemps 2025.

➔ **Mieux faire connaitre les producteurs locaux** : un guide des producteurs locaux a été réalisé sur le Haut-Poitou. La première édition a été lancée en 2023 et actualisée en 2025. Une carte interactive à échelle de la Vienne est à retrouver en ligne.

➔ **Accompagner la restauration collective dans ses approvisionnements en produits de qualité et locaux** : les indicateurs de suivi sur le site de l'Etat ma-cantine.agriculture.gouv.fr montre que sur les 46 cantines du territoire du Haut-Poitou, 11 ont déclaré leurs pratiques et, parmi elles, 9 % ont atteint les objectifs de la loi EGALIM.

Perspectives

- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi des actions du PAT,
- Accompagner la restauration collective du Haut-Poitou pour, à minima, atteindre les objectifs de la loi EGALIM.

Fiche Action 4.11 :

Inscrire la collectivité dans la continuité du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Mise en place et animation d'un programme d'actions afin de réduire la quantité de production de déchets (tous publics).

Mise en œuvre

Afin de poursuivre les actions engagées dans le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), la Communauté de Communes du Haut-Poitou va se doter d'un Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Celui-ci est en cours de rédaction et doit être adopté pour la fin d'année 2025. Le PLPDMA permettra de formaliser la stratégie de prévention des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et sera mené en parallèle de la Politique de Gestion des Biodéchets de l'Etablissement.

Depuis 2019, le Service Gestion et Prévention des Déchets continue de se consolider avec l'arrivée d'un agent en 2019 sur la sensibilisation au tri, deux agents en 2024 sur la question des biodéchets et une agente en 2025 pour finaliser le travail engagé sur le PLPDMA.

Dans la continuité des actions engagées dans TZDZG, la collectivité a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'information à destination de différents publics. Pour en citer quelques exemples :

- ✓ Participation tous les ans aux évènements nationaux type Semaine nationale du compostage, semaine européenne de la réduction des déchets,
- ✓ En 2022, organisation d'un défi " zéro déchet " avec la participation de 12 familles du territoire. Lors de ce défi, des ateliers ont été proposés aux participants afin de découvrir le " faire soi-même "et la pratique du " zéro déchet au quotidien",
- ✓ En 2023, 709 élèves sensibilisés en classe dans le cadre du Pass'Environnement,
- ✓ En 2024, organisation de la troisième édition du Salon Zéro Déchet en Haut-Poitou, avec une conférence de Jérémie Pichon (Famille Zéro Déchet) en ouverture.

Mise en œuvre (suite)

A la suite des études engagées en 2021 sur la redevance incitative, la Communauté de Communes du Haut-Poitou s'est engagée dans une « Stratégie Déchets 2023-2030 ». La stratégie a démarré en 2023 avec la mise en place du contrôle d'accès aux déchetteries. En 2025, cela s'est concrétisé par la mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets sur tout le territoire afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire et de réduire le nombre de passages. Les bacs ont été tous changés et équipés de puces électroniques afin d'anticiper une éventuelle mise en place de la tarification incitative.

En effet, avec l'accompagnement de l'ADEME, la Communauté de Communes du Haut-Poitou lance une phase d'expérimentation avant la mise en place éventuelle de la tarification incitative. Il s'agit de voir si le changement des pratiques dans les collectes et les actions de sensibilisation suffisent à réduire le tonnage de déchets à traiter. Les échanges réguliers avec l'ADEME permettront à la Communauté de Communes du Haut Poitou de se positionner sur la marche à suivre.

Perspectives

- Poursuite la mise en place de la Stratégie Déchets 2023-2030,
- Finalisation et mise en place du PLPDMA.

Fiche Action 4.12 :

Mobiliser les entreprises et animer un réseau d'entreprises écoresponsables

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 1

Pilote

Communauté de Communes du Haut-Poitou

Résumé

Réunir les entreprises du territoire afin de leur proposer des formations, des retours d'expériences et inciter les actions de mutualisation.

Mise en œuvre

- **Inciter à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelables**

Lors des entretiens avec les entrepreneurs qui souhaitent s'installer sur le territoire ou qui ont pour objectif de développer leur activité, le service développement économique aborde systématiquement la question de la production d'énergies renouvelables. L'équipe veille à ce que la réglementation sur ces questions soit respectée, et invite les porteurs de projets à se rapprocher de structures pouvant les accompagner sur ces questions.

Par ailleurs, en 2022-2023, un questionnaire à destination des entreprises a été diffusé (porté par les services Développement Economique et Développement Durable) afin de définir leurs besoins en termes de développement durable. Le retour au questionnaire a été faible mais a permis d'identifier des besoins spécifiques sur la question du développement des EnR (et en particulier le photovoltaïque en toiture ou en ombrières).

- **Proposer des services mutualisés**

Un service mutualisé de gestion des archives a été développé et mis en place avec le réseau Vivre et Entreprendre. Le service comprend le tri, le traitement et la destruction des archives des entreprises adhérentes. Cette action a été mise en place en 2024 pour une première édition et va être renouvelée tous les ans.

- **Accompagner les entreprises vers la transition écologique (projet RE'ACTE)**

En 2024, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du CEREMA et d'EFFICACITY nommé « Acteurs SocioéconomiqueS Engagés dans la Transition écologique des Territoires » (ASSETT), renommé depuis « RE'ACTE en Haut Poitou ».

Mise en œuvre (suite)

A l'automne 2025, la Communauté de Communes du Haut-Poitou va inaugurer le lancement de ce programme. Il permet l'accompagnement des entreprises vers l'intégration des enjeux écologiques dans leur pratique.

Concrètement, ce dispositif cible les entreprises qui souhaitent engager des actions en faveur de la transition écologique.

Ce dispositif permet aux entreprises engagées de bénéficier :

- ✓ D'un outil d'autoévaluation gratuit en ligne, permettant d'évaluer ses pratiques sur 7 enjeux de la transition écologique,
- ✓ D'une dynamique de réseau pour la promotion de 10 entreprises engagées (webinaires, temps forts, retours d'expérience),
- ✓ D'un parcours personnalisé avec un plan d'action par entreprise et une signature de charte d'engagement.

La phase test du dispositif a été lancée en juin 2025.

Perspectives

- Développer une veille réglementaire et financière pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'énergie renouvelable,
- Créer des comités de zones, en lien avec le projet d'accompagnement aux entreprises vers la transition écologique,
- Développer des actions de mutualisation et d'économie circulaire avec les entreprises du territoire et notamment des actions d'écologie industrielle,
- Pérenniser le dispositif RE'ACTE en Haut-Poitou.

Fiche Action 4.13 :

Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants dans les exploitations agricoles

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 2

Pilote

Chambre d'Agriculture

Résumé

En favorisant les retours d'expériences, accompagner des groupes de réflexions regroupant des exploitations agricoles, et les inciter à mettre en place des bonnes pratiques pour limiter l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires etc.).

Mise en œuvre

- **Deux groupes agricoles sur le territoire du Haut-Poitou**

Sur les 17 groupes accompagnés par la Chambre d'Agriculture, deux se situent sur le territoire du Haut-Poitou : un à Cissé et à Mirebeau. Ces groupes constitués en associations ont signé une convention annuelle avec la Chambre. Dans ce cadre, 6 rendez-vous d'échanges et de rencontre sur le terrain sont organisés, ainsi qu'une remise des résultats des plateformes expérimentales (voir ci-dessous). Par ailleurs, chaque adhérent peut bénéficier de deux rencontres individualisées.

Les rendez-vous permettent d'aborder différents sujets (veille réglementaire, état sanitaire des plantes, point sur les ravageurs, enjeux climatiques etc.) à la demande des membres du groupe. Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture aborde la question de l'usage des intrants, et leur réduction (tant pour un volet d'impact environnemental que pour un aspect économique).

- **Mise en place de plateformes expérimentales tous les ans**

Afin d'accompagner l'adaptation des exploitations agricoles, la Chambre d'Agriculture met en place des essais sur des micro-parcelles. Deux plateformes sont mises en place tous les ans (une au nord et une au sud de la Vienne) où sont plantés chaque année du blé, colza, tournesol, maïs, pois et féveroles.

Mise en œuvre (suite)

Ces plateformes permettent d'étudier les réactions de différentes variétés selon différentes pratiques : programmes de fongicides, croisements de variétés, programme de fertilité, plantes associées, biocontrôles. Des critères liés à la croissance, la taille, les réactions et le rendement de ces plantes sont évalués et transmis aux exploitants dans un rapport annuel. Cela permet aux exploitants de prendre des décisions pour l'année suivante en fonction de leurs propres objectifs.

Le maïs fait l'objet d'essais spécifiques notamment pour étudier les besoins en irrigation des plantes et tester la résistance des variétés en période de sécheresse (et de restriction d'eau).

La Chambre d'Agriculture fait état d'une préoccupation des exploitants agricoles concernant les évènements climatiques et économiques qui impactent leurs productions et leur système économique. Dans ce contexte, les exploitants sont peu enclins à modifier leurs pratiques, le changement étant toujours accompagné d'une certaine prise de risque.

Perspectives

- Poursuivre l'accompagnement des exploitations agricoles

Fiche Action 4.14 :
Mettre en place des complémentarités entre systèmes de production agricoles

Etat d'avancement | En cours

Niveau d'enjeu | 3

Résumé

En identifiant les besoins des exploitations agricoles en grandes cultures et en élevage, relever des potentiels partenariats et échanges (modes de production et/ou produits).

Pilote

Chambre d'Agriculture

Mise en œuvre

Initialement envisagé pour des projets de biomasse, c'est une autre forme de coopération qui a été mise en place entre des exploitations céréalières et des éleveurs ovins, encouragée par la Chambre d'Agriculture.

En effet, dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), la Chambre d'Agriculture a créé le lien entre céréaliers et ovins : des ovins ont été installés sur des parcelles pour pâturer les couverts végétaux des intercultures. L'amendement apporté par les déjections des animaux a été étudié, afin d'estimer l'apport (ou non) de cet échange entre exploitations agricoles. L'expérimentation a été mise en place de 2021 à 2024, et a concerné 12 éleveurs et 5 céréaliers.

Au vu de l'approbation des exploitants et des bons résultats de l'expérimentation, un nouveau dossier a été déposé auprès de la DREAL courant 2025.

Perspectives

- Poursuivre les travaux engagés sur les complémentarités entre types d'agriculture.

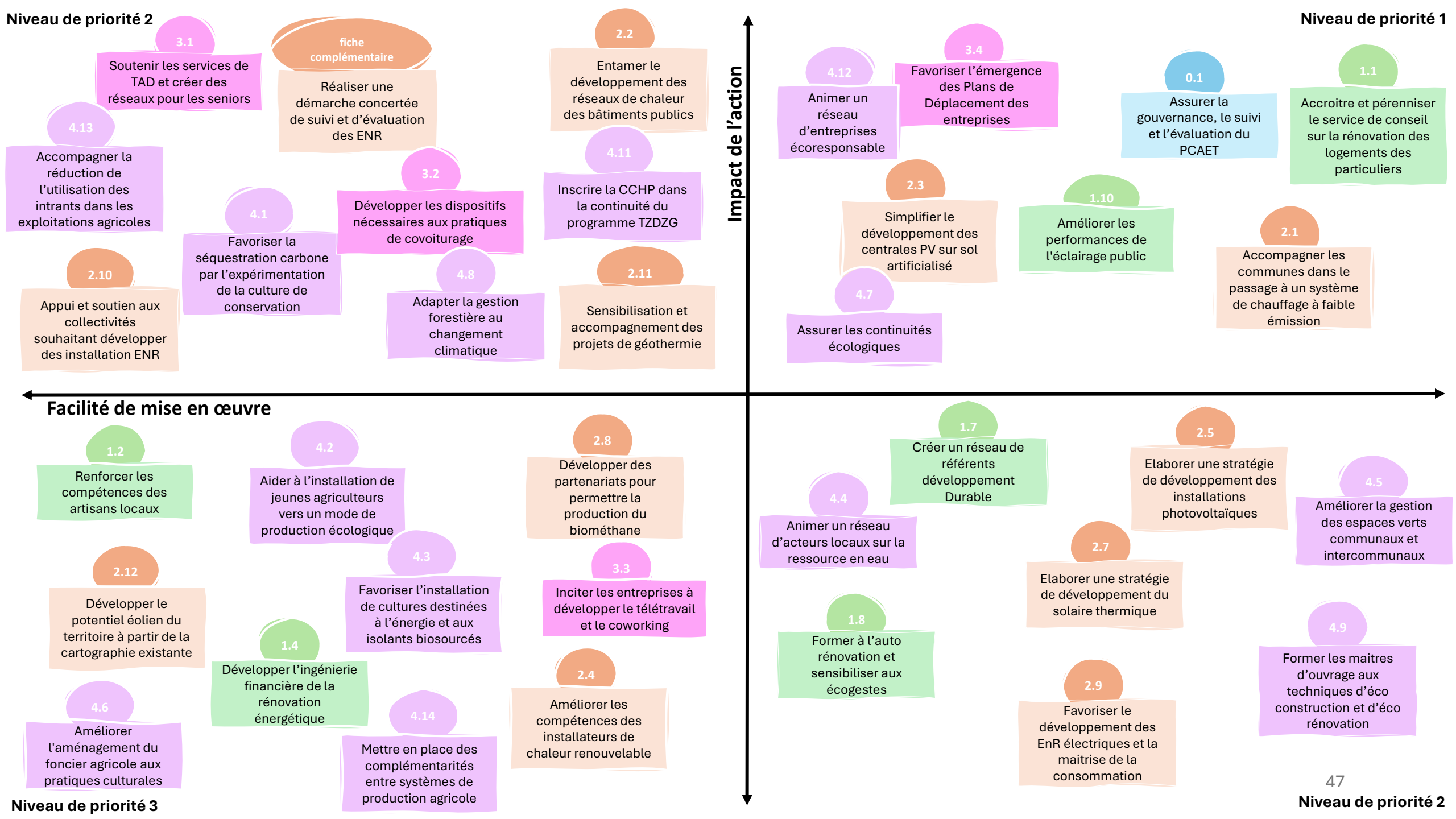
Niveau de priorité 2
Niveau de priorité 1
Impact de l'action
Facilité de mise en œuvre
Niveau de priorité 3
Niveau de priorité 2
3.1
Soutenir les services de TAD et créer des réseaux pour les seniors
fiche complémentaire
Réaliser une démarche concertée de suivi et d'évaluation des ENR
2.2
Entamer le développement des réseaux de chaleur des bâtiments publics
4.13
Accompagner la réduction de l'utilisation des intrants dans les exploitations agricoles
3.2
Développer les dispositifs nécessaires aux pratiques de covoiturage
4.11
Inscrire la CCHP dans la continuité du programme TZDZG
4.1
Favoriser la séquestration carbone par l'expérimentation de la culture de conservation
2.10
Appui et soutien aux collectivités souhaitant développer des installation ENR
4.8
Adapter la gestion forestière au changement climatique
2.11
Sensibilisation et accompagnement des projets de géothermie
4.12
Animer un réseau d'entreprises écoresponsable
3.4
Favoriser l'émergence des Plans de Déplacement des entreprises
0.1
Assurer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du PCAET
1.1
Accroitre et pérenniser le service de conseil sur la rénovation des logements des particuliers
2.3
Simplifier le développement des centrales PV sur sol artificialisé
1.10
Améliorer les performances de l'éclairage public
2.1
Accompagner les communes dans le passage à un système de chauffage à faible émission
4.7
Assurer les continuités écologiques
1.2
Renforcer les compétences des artisans locaux
4.2
Aider à l'installation de jeunes agriculteurs vers un mode de production écologique
2.8
Développer des partenariats pour permettre la production du biométhane
2.12
Développer le potentiel éolien du territoire à partir de la cartographie existante
4.3
Favoriser l'installation de cultures destinées à l'énergie et aux isolants biosourcés
3.3
Inciter les entreprises à développer le télétravail et le coworking
1.4
Développer l'ingénierie financière de la rénovation énergétique
2.4
Améliorer les compétences des installateurs de chaleur renouvelable
4.6
Améliorer l'aménagement du foncier agricole aux pratiques culturales
4.14
Mettre en place des complémentarités entre systèmes de production agricole
1.7
Créer un réseau de référents développement Durable
2.5
Elaborer une stratégie de développement des installations photovoltaïques
4.4
Animer un réseau d'acteurs locaux sur la ressource en eau
4.5
Améliorer la gestion des espaces verts communaux et intercommunaux
2.7
Elaborer une stratégie de développement du solaire thermique
1.8
Former à l'auto rénovation et sensibiliser aux écogestes
4.9
Former les maitres d'ouvrage aux techniques d'éco construction et d'éco rénovation
2.9
Favoriser le développement des EnR électriques et la maitrise de la consommation

Les actions à enjeu à mi-parcours

Axe 0 : Animation, gouvernance et communication

La mise en place d'une gouvernance détaillée (fiche action 0.1) pour les trois prochaines années d'animation du PCAET permettrait d'assurer un meilleur suivi et faciliterait l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires.

Axe 1 : Un territoire exemplaire et économe, qui réduit ses consommations grâce à des bâtiments bien utilisés, gérés et isolés

Le secteur résidentiel est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie. Il apparait nécessaire de mieux faire connaitre et accentuer le travail mené par le nouvel Espace Conseil France Rénov (fiche action 1.1). Ce sujet pourra par ailleurs être renforcé avec le PLUI-H.

L'éclairage public pèse quant à lui dans la facture énergétique des collectivités. L'accompagnement du Syndicat Energies Vienne est un levier qui permet d'accélérer la sobriété énergétique de ce poste de consommation (fiche 1.10).

Axe 2 : Un territoire qui utilise des potentiels d'énergies renouvelables pour produire localement son énergie

Le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRt) est un levier permettant de faciliter le développement d'énergies thermiques renouvelables pour les porteurs de projets publics et privés. Il est donc important de mieux le faire connaitre, notamment auprès des Communes qui auraient des systèmes de chauffage anciens en s'appuyant sur le service des CEP. En allant plus loin, il serait intéressant de mener une réflexion sur les filières biomasses à soutenir et développer sur le territoire. (fiche 2.1)

Le Document Cadre des Energies Renouvelables a permis de clarifier les objectifs et recommandations des élus concernant le développement des EnR, notamment le photovoltaïque au sol. En croisant ces préconisations avec les ZAEnR identifiées par les Communes, il serait intéressant de soutenir le développement de cette énergie sur les parcelles dégradées (fiche 2.3).

Axe 3 : Accompagner le changement de pratique en matière de déplacements et de mobilité

En s'appuyant sur la stratégie du Plan de Mobilité Simplifié, et sur le lancement du Réseau des Acteurs pour la Transition Ecologique (RE'ACTE) en Haut-Poitou, le service Mobilité doit poursuivre ses efforts dans l'accompagnement des entreprises vers une mobilité plus durable (fiche 3.4). En effet, le secteur du transport est un enjeu fort pour le territoire.

Axe 4 : Un territoire qui produit durablement et consomme localement

L'accompagnement des entreprises vers la transition écologique est un enjeu fort (fiche 4.12).

Le PLUI-H est un outil stratégique et réglementaire qui va permettre à la collectivité d'identifier et de préserver sa Trame Verte et Bleue (TVB) qui est un levier important pour préserver la biodiversité du territoire (fiche 4.7).

CONCLUSION

La Communauté de Communes s'est dotée en 2022 d'un PCAET dense, multithématique et transversal. Elle consacre depuis 2023 un poste pour animer le plan d'actions.

Depuis, les services et les partenaires de la Collectivité mettent en place cette stratégie, avec plusieurs actions phares à valoriser: mise en place et animation d'un service de rénovation énergétique pour les habitantes et habitants du territoire, création de deux postes de « Conseil en Energie Partagée » pour accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation, mise en place d'un schéma directeur pour l'installation de bornes électriques sur tout le territoire, réalisation d'un Document Cadre des Energies Renouvelables etc.

Ces actions permettent de mettre la Collectivité dans une dynamique favorable pour atteindre ses objectifs fixés en termes de qualité de l'air, d'émissions de GES, et de sa politique énergétique. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis et doivent s'accélérer, notamment sur le volet sobriété énergétique et sur le volet de la maitrise des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Le plan d'actions du PCAET ne comporte pas directement d'actions sur l'adaptation au changement climatique. Pourtant, le territoire est déjà impacté par les effets de ce changement, comme l'ont identifié les membres de la Commission Développement Durable.

Par ailleurs, la gouvernance du PCAET est importante et doit être renforcée. Au-delà de l'animation, l'évaluation annuelle est importante afin de s'assurer que les actions prioritaires soient toujours cohérentes avec les réalités du terrain (moyens humains, financiers, disponibilités des services et des partenaires etc.). Des points annuels et réguliers doivent se poursuivre avec les acteurs du territoire cités dans le plan d'action.

L'évaluation à mi-parcours a été une opportunité pour faire un point d'étape sur les enjeux « air-énergie-climat », et la dynamique lancée doit être poursuivie, notamment avec l'arrivée des nouvelles équipes municipales après mars 2026.

Il sera donc important de définir précisément le calendrier des actions « à enjeu fort » pour les trois prochaines années, et de prioriser les actions « à enjeu modéré ».